

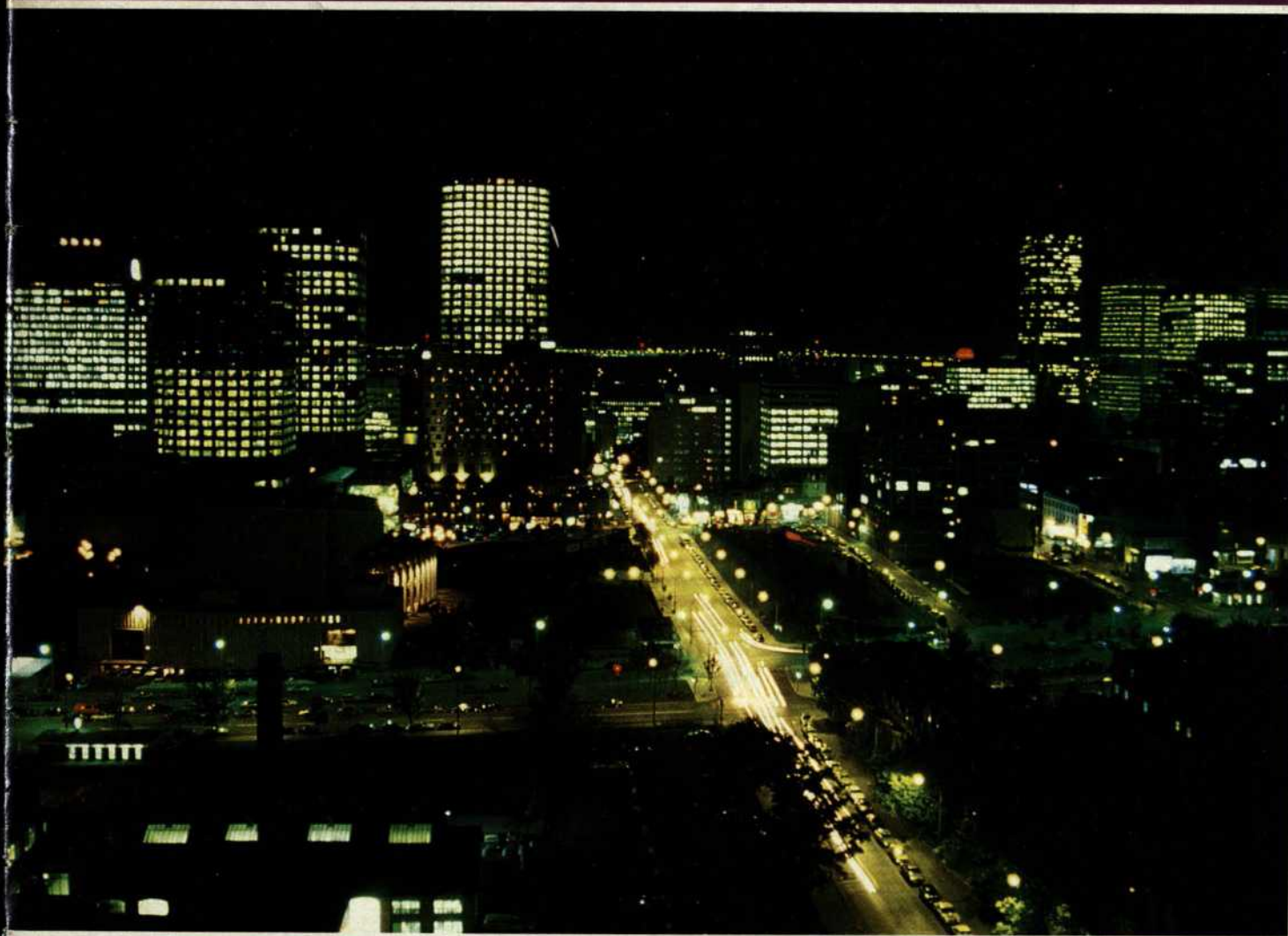
PER
C-4

ction

Canada France

N° 99 Nov./déc. 1985 2,00 \$

NOUVELLE FORMULE!
40 PAGES



SPÉCIAL INVESTISSEMENTS

Bibliothèque Nationale du
Québec, Bureau du Dépôt Légal
Réception des périodiques
1700 rue Saint-Denis
MONTREAL, P.Q. H2X 3K6

Revue sur les rapports commerciaux, industriels et financiers entre la France et le Canada.
Magazine concerning commercial, industrial and financial exchanges between France and Canada.

UNE BANQUE D'AFFAIRES

POUR L'INDUSTRIE.
POUR LE COMMERCE.
POUR L'ENTREPRISE.

Banque à charte canadienne,
la Société Générale (Canada) est à votre service.

À vous de profiter de notre expertise
de grande banque française et internationale,
ici-même chez vous, pour vos financements d'affaires
domestiques et internationaux.

Nous offrons aussi un service spécialisé
de location industrielle par l'entremise de notre filiale:
Crédit-Bail Société Générale (Canada) Inc.

UNE BANQUE D'AFFAIRES
UNE BANQUE D'AFFAIRES
UNE BANQUE D'AFFAIRES
UNE BANQUE D'AFFAIRES
UNE BANQUE D'AFFAIRES



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(CANADA)

Montréal
(514) 875-0330

Québec
(418) 529-4505

Toronto
(416) 364-2864

Calgary
(403) 265-3305

Edmonton
(403) 482-6925

Vancouver
(604) 689-2444

action

Canada France

Fondateur : Bertrand Namy

Conseil d'administration / Board

Gilles Lèveillé, Président
James Baer, Secrétaire/Trésorier
Gaston Brown, Administrateur (Québec)
André Galipeault, Administrateur (Toronto)

Administration / Management
Publicité / Advertising T. Leblanc
360, rue St-François-Xavier
1^{er} étage
Montréal (Québec) H2Y 2S8
Tél.: 281-1246
Télex: 055-62358

Toute reproduction de tout ou partie d'un article n'est permise que sur autorisation et doit porter la mention habituelle « Reproduit de la Revue ACTION CANADA FRANCE ».

Les articles qui paraissent dans ACTION CANADA FRANCE sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

Reproduction of all part of any article is only allowed with permission and must carry usual mention « Reproduced from magazine ACTION CANADA FRANCE ».

Articles in ACTION CANADA FRANCE are published under the exclusive responsibility of their authors.

ACTION CANADA FRANCE a remplacé, début 1976, la Revue de la Chambre de Commerce Française au Canada établie depuis 1886 et est publié 10 fois par an par « Revue Action Canada France Inc. », 360 Saint-François-Xavier, 1^{er} étage, Montréal, Québec, Canada, H2Y 2S8, Téléphone (514) 281-1246. Courrier de deuxième classe; enregistrement no 3700. Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec. Numéro de l'ISO (Organisation Internationale de Normalisation): CN ISSN 0318-7306.

ACTION CANADA FRANCE replaced in 1976 the « Revue de la Chambre de Commerce Française au Canada » established in 1886 and is published 10 times a year by « Revue Action Canada France Inc. », 1080 Beaver Hall, suite 826, Montréal H2Y 1S8, Phone (514) 866-0178. Second class mail: registration no. 3700. Legal registration: Bibliothèque Nationale du Québec. ISO number: CN ISSN 0318-7306.

La revue ACTION CANADA FRANCE est répertoriée dans l'Argus des Communications.

Graphisme
Micheline Jolin
Pierre Leduc

Composition
Conversion Plus Inc.

Impression
Presse Élite
Montréal

Photo couverture
Gilles Polet

S O M M A I R E

N° 99

Décembre 1985

5 • Balance des paiements française

par Bernard Fleury

11 • Spécial Investissements

21 • Le projet Grand Louvre

25 • Les salons français

27 • La protection du pot de terre contre le choc du pot de fer

par Bernard Lette

29 • News

31 • Un vent nouveau Le libre échange canado-américain (fin)

33 • Pari sur un nouveau développement hydroélectrique

par Axel Maugey

34 • Un colloque sur les médecines douces

par Thierry Gontier

35 • English Pages

38 • Page statistique



**CREDIT
COMMERCIAL
DE FRANCE
(CANADA)**

Siège social:

1155 ouest, boul. Dorchester, bureau 2305
Montréal, Québec H3B 2K2
Tél.: (514) 875-4310 Télex: 055-62153

Succursale:

141 ouest, rue Adelaïde, bureau 1004
Toronto, Ontario M5H 3B2
Tél.: (416) 863-9331 Télex: 06-218358



BALANCE DES PAIEMENTS FRANÇAISE **EXCÉDENT DES SERVICES ET ENDETTEMENT**

Bernard Fleury
Président Directeur général
Banque Nationale de Paris
(Canada)

En 1984, près de 30 % des recettes de la maison «France» provenaient de nos ventes de services à l'étranger. Ainsi, l'excédent a atteint en un an 25 milliards de FRF et couvert 60 % du déficit de nos échanges de marchandises. Pourtant depuis quatre ans, l'apport du secteur tertiaire à nos paiements courants plafonne. Pourquoi? En fait, depuis 1981, les principaux postes de services ont encore enregistré de bons résultats malgré la crise de l'endettement international: mais ceux-ci ont été masqués par la détérioration du service de la dette française.

De bons résultats malgré la crise internationale de l'endettement

Notre analyse repose ici sur la terminologie officielle de la balance des paiements qui récapitule l'ensemble des services faisant l'objet d'une transaction internationale.

Première conséquence, le poste des services n'est pas l'exacte mesure des activités internationales de ce secteur. En effet, la balance des paiements est établie à partir des règlements bancaires et ceux-ci mesurent imparfaitement les flux réels de services à un instant donné; soit parce que ceux-ci sont associés à une marchandise et que le partage est statistiquement délicat; soit enfin, parce que les délais de paiement entre livraisons et règlements biaisent les résultats. Pour réduire cet écart statistique, les comptables nationaux ont créé un poste «autres biens et services» calculé à partir d'un ajustement économétrique.

En masse, cet ajustement est faible et ne représente que 10 % de nos recettes de services et un peu plus de 3 % de nos dépenses. Mais en solde, son influence peut être considérable puisque cette «boîte noire» est depuis le début des années 1970 largement excédentaire et a rapporté près de 30 milliards de FRF en 1984.

Deuxième conséquence, nous pouvons regrouper nos échanges de services par grands postes. Nos bonnes performances reposent en fait sur deux rubriques: les services liés aux échanges de technologie et les voyages.

Les premiers ont rapporté net 30 milliards de FRF en 1984 et rassemblent les revenus afférents aux grands travaux, à la coopération technique, aux services de gestion. Les performances de l'ingénierie française sur les marchés internationaux ont permis ces gains en valeur 30 fois supérieurs à ceux d'il y a 10 ans. Pourtant, la crise de l'endettement et son cortège de restrictions a brutalement réduit les disponibilités financières des pays en voie de développement et en particulier celles des pays non pétroliers qui représentent 55 % des contrats signés. Malgré cela, nos résultats se sont maintenus, preuve d'une indéniable compétitivité qualitative.

Les seconds ont fait rentrer en France 29 milliards de FRF net en 1984. Cet excellent résultat a bénéficié de l'envolée du dollar et de l'afflux de touristes américains. Mais il n'est pas seulement accidentel puisque depuis 1977, le taux de croissance annuel moyen de l'excédent touristique dépasse 40 %.

Ces apports font plus que commenter les déficits des autres services courants.

Le service de la dette s'est alourdi

Deux postes de la balance des transactions courantes nous permettent de mesurer les conséquences de la dette sur l'excédent des services.

La ligne «Intérêts, dividendes et autres revenus du capital» associe les revenus et dépenses sur coupons et dividendes, prêts et emprunts du secteur privé non bancaire et du secteur bancaire. Elle résume donc pour une large part le coût annuel de l'endettement à long, moyen et court terme des agents français, hors gouvernement. Excédentaire jusqu'en 1982, et parfois fortement (près de 10 milliards de FRF en 1980), cette ligne a depuis enregistré une rapide dégradation (-13,3 milliards FF en 1984). Cet endettement peut avoir une finalité très différente. Dans certains cas, l'agent économique emprunte à court terme pour prêter à long terme (intermédiation bancaire classique), et financer par exemple des exportations (crédits acheteurs); dans d'autres cas, il émet à l'étranger, en son nom ou au nom

d'un client, des obligations pour financer un programme d'investissement (programme nucléaire d'EDF). D'où provient alors la dégradation du solde que nous avons constatée?

Elle ne vient pas de l'activité d'intermédiation ni des intérêts perçus sur crédits acheteurs. Cet ensemble qui représente 80 % des recettes et 70 % des dépenses du poste «intérêts dividendes et revenus de capital» a même rapporté net l'an dernier 8,1 milliards de FRF. Une belle performance qui reflète la bonne implantation internationale des banques françaises.

Elle s'explique alors par le coût net des emprunts obligataires émis à l'étranger par les agents français (9 milliards de FRF en 1984 au titre des coupons et dividendes, soit 3 fois plus qu'en 1983).

Elle s'explique enfin, par l'augmentation des sorties nettes d'intérêts liées aux emprunts au secteur privé non bancaire (-14,5 milliards de FRF), et qui correspond au développement des emprunts autorisés à long terme en devises (hors emprunts obligataires).

En 1983, les entrées et sorties monétaires afférentes aux placements et emprunts publics dégageaient encore un excédent de quelques 3 milliards de FRF; il était de 10 en 1981. Mais surtout l'an dernier, il est revenu à 1,9 milliards de FRF.

Il se confirme donc, que le service d'une dette extérieure brute française à moyen-long terme, estimée à 530 milliards de FRF à la mi-1985 est le principal responsable du tassement constaté de l'excédent des services.

Un avenir mieux maîtrisé

Depuis le début de l'année, nos paiements courants n'ont enregistré qu'une lente amélioration. Le déficit du premier semestre est revenu à un niveau proche de 8 milliards de FRF seulement inférieur de quelque 2 milliards de FRF à celui de l'an dernier, au même mois.

Mais ces bonnes performances ont encore pâti de la dégradation des soldes relatifs aux mouvements de capitaux (-10 milliards de FRF au titre des intérêts,



DRF 13005

Partenaires en Europe

Sculpter une allure nouvelle. Coupes.
Habiller un mode de vie. Couleurs.
J'ai surpris les Européennes.
Défilés à Paris, Zurich et Düsseldorf.
Vite. Réseau Air Canada.

Paris
Londres
Prestwick
Francfort
Düsseldorf
Munich
Zurich
Genève
Bombay
Singapour



TRANSPORTEUR OFFICIEL
VANCOUVER: DU 2 MAI AU 13 OCTOBRE 1986.

Air Canada et moi



Air Canada et moi: des projets d'affaires en plein essor. De Montréal, l'Europe entière à portée de la main, tous les jours. 6 villes en direct. Des Prêt-à-partir avec des correspondances rapides vers tous les grands centres économiques et culturels.

Détente et distinction à bord. Le service Intercontinental, classe Affaires! Parmi les meilleurs du monde pour le confort et la gastronomie.

Air Canada. Mon partenaire en Europe. Avec plus loin, Bombay et Singapour. Et bientôt d'autres carrefours internationaux.

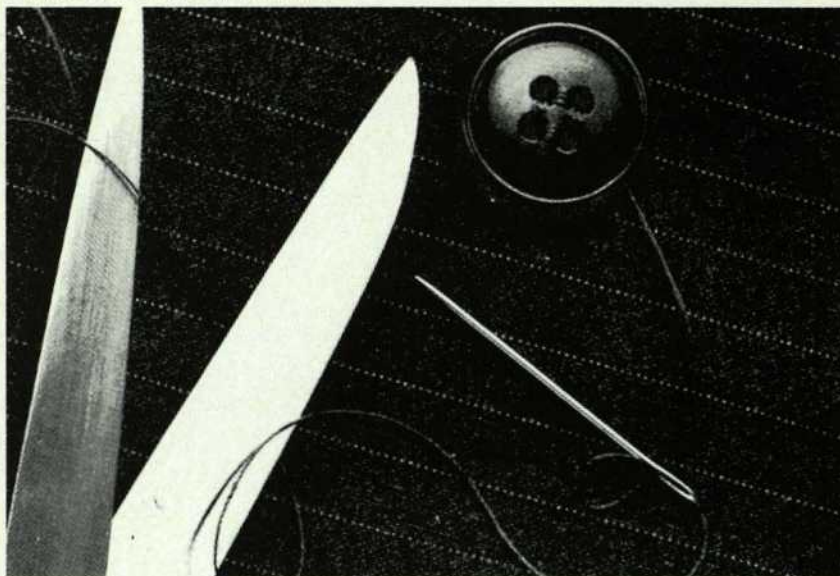


AIR CANADA

BONAVENTURE HILTON INTERNATIONAL

L'hôtel de villégiature au-dessus de la Place Bonaventure

Un hôtel sur mesures, pour vos besoins, à peu de distance des sièges sociaux au centre-ville. *Service rapide*. Vous aimerez nos Départs Express. *Nombreuses petites attentions* pour faciliter vos sessions de travail et les rendre plus agréables. *Vos clients aussi* aimeront notre cuisine, nos spectacles et notre service de 24 heures aux chambres. *Pour la forme*, nous avons une piscine extérieure chauffée toute l'année et un club de conditionnement physique bien aménagé. *Pour réserver*, communiquez avec votre agent de voyages, le service de réservations Hilton, tout hôtel Hilton International, ou appelez-nous à (514) 878-2332.



OÙ TOUT LE MONDE EST CHEZ SOI

dividendes, revenus du capital et opérations gouvernementales au premier semestre de cette année; - 6 milliards de FRF au premier semestre 1984).

D'ici la fin de l'année, le poids de la dette extérieure influencera encore nos résultats. Les estimations disponibles en juin (avant le remboursement du mois d'août de 400 millions de dollars et la nouvelle décade du dollar) faisaient état d'un service total de la dette de 85 milliards de FRF pour 1985; c'est-à-dire remboursement des intérêts et du capital confondu. Si nous retenons l'hypothèse que la charge d'intérêt en représente quelque 60 %, notre pays devrait verser cette année une cinquantaine de milliards au titre des seuls intérêts. Il n'est, pourtant, pas exagéré d'attendre en année pleine un excédent global des services de quelque 30 milliards de FRF, l'apport du tourisme et des activités de hautes technologies restant très important (à peu près 60 milliards FF). Ajouté à l'amélioration probable de nos échanges de marchandises (effet dollar + effet pétrole), nous pouvons anticiper un équilibre des paiements courants.

Au total, la rupture du cercle vicieux de l'endettement est bien la clef d'une nouvelle croissance de l'excédent des services. L'allègement attendu du service des intérêts de la dette permettrait alors de bénéficier pleinement des performances à l'exportation du secteur tertiaire.

LA BANQUE INDOSUEZ A MONTREAL. TOUT UN MONDE D'OPPORTUNITES.

La Banque Indosuez est présente au Canada, à Montréal et aux Etats-Unis, à New York, Chicago, Los Angeles, Houston et Atlanta. Ses implantations en Amérique du Nord s'intègrent dans un réseau international qui couvre 65 pays.

Banque française internationale, banque à taille humaine, partenaire des entreprises pour le développement et le financement de leurs échanges, la Banque Indosuez vous ouvre tout un monde d'opportunités.



BANQUE INDOSUEZ
Bureau de représentation

Montréal : 1001 Boulevard de Maisonneuve Ouest - Suite 600 Montréal - Tél. 849.94.71 - Télex 05562182 Indosuez MTL.
Délégué Général pour le Canada JEAN-CLAUDE HERMANN CLAUDETTE MARULLO BARBAUD (Québec)

RENAULT ALLIANCE

LA QUALITÉ OU LE PRIX?

**SANS FRAIS
ADDITIONNELS**

**PROTECTION
RENAULT
5/80
ET PLUS**

Pourquoi hésiter entre une voiture de qualité et une voiture à bon prix? L'Alliance ne fait pas de concession. La Renault Alliance, une voiture robuste conçue et construite selon des normes sévères de contrôle de la qualité. Pas étonnant, qu'à son arrivée sur le marché en 1983, elle fut couronnée voiture de l'année! Moteur à injection électronique • Suspension indépendante aux 4 roues • Sièges avant bioformés • Excellente insonorisation et habitabilité. La qualité a maintenant un prix, celui de l'Alliance! Chez votre concessionnaire Renault!

**CHEZ RENAULT
LA QUALITÉ C'EST GARANTI!**



À partir de
6999\$*

*Prix de base. Préparation et transport en sus.

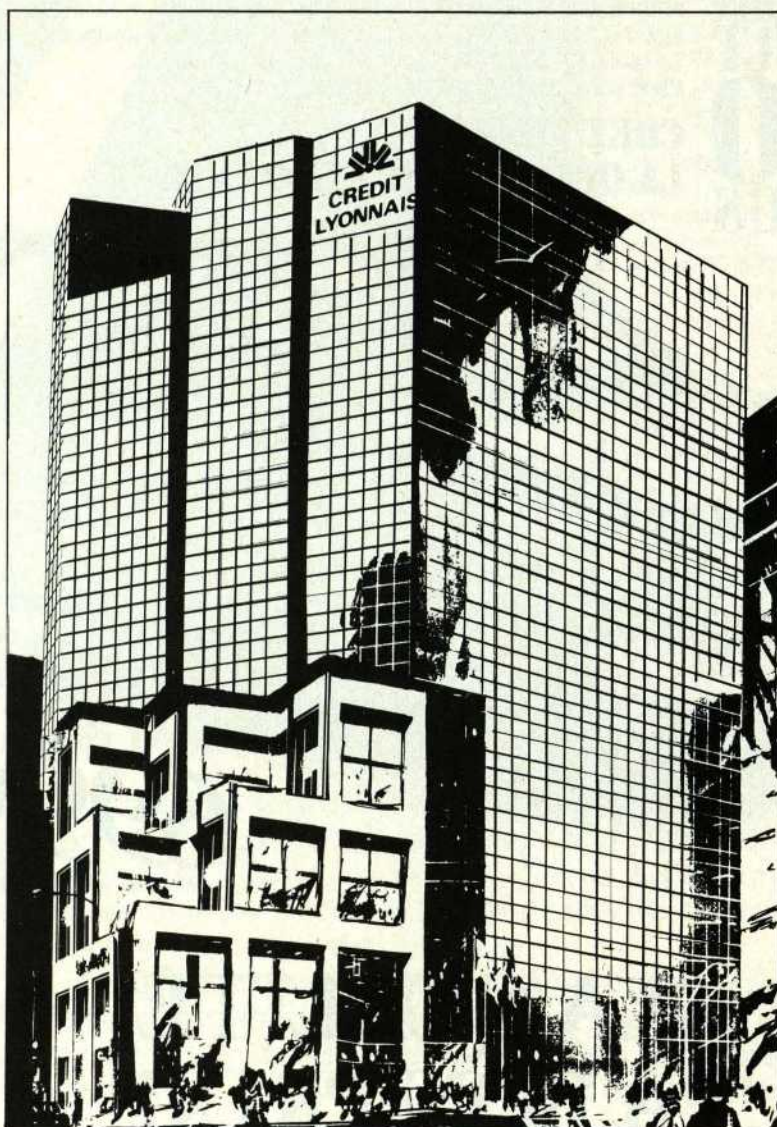
LA QUALITÉ À BON PRIX!

RENAULT
...ENCORE RENAULT ♦





CRÉDIT LYONNAIS CANADA



Siège social:

2000 Mansfield, 18^e étage
Montréal, Québec H3A 3A6
Tél.: (514) 288-4848
Télex: 05-25245

Succursale:

Royal Bank Plaza, Suite 2875
Toronto, Ontario M5J 2J1
Tél.: (416) 865-0100
Télex: 065-23968

Succursale:

Suite 1670, Bow Valley Square I
202 - Sixième Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2P 2R9
Tél.: (403) 263-1080 — Télex: 03-821195

SPÉCIAL INVESTISSEMENTS

La conjoncture et l'évolution des relations commerciales entre la France et le Canada nous pousse aujourd'hui à ouvrir dans notre revue ce dossier spécial sur les investissements à l'étranger. Vous trouverez donc une rapide chronologie sur les derniers événements touchant nos deux pays sur ce sujet ainsi qu'un dossier élaboré avec la collaboration de la DATAR sur les différentes formes d'aides à l'implantation en France. Ce dossier se clôturera par une analyse régionale des possibilités d'implantations avec deux exemples significatifs; la région Poitou Charente en FRANCE et la région de Granby au CANADA.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS UNE PRIORITÉ FRANCO-CANADIENNE

Rappelons que le 15 octobre dernier s'est tenue à Paris un séminaire organisé par la C.C.I.P. (la chambre de commerce et d'industrie de Paris), la chambre de commerce France-Canada et l'Ambassade du CANADA à Paris.

Ce séminaire avait pour thème: «LES STRATÉGIES DE COOPÉRATION INDUSTRIELLE FRANCO-CANADIENNE». Présidé par M. Philippe CLÉMENT, Président de la C.C.I.P., de son Excellence l'Ambassadeur du CANADA ainsi que de l'Honorable André Bissonnette, Ministre d'état aux petites entreprises, cette réunion a mis l'accent sur les opportunités et les possibilités d'investissements français au Canada.

Citons parmi les personnes ressources, la présence de messieurs Bardet, conseiller commercial de France à Toronto, Waller, conseiller commercial adjoint à Montréal et pour la C.C.I.F.C., M. Gouyou Beauchamps, premier vice-président, M. Langevin, trésorier, M. Clément, directeur général. La matinée a donné lieu à plusieurs exposés sur la demande canadienne, la présence française au Canada, les stratégies de coopération industrielle. Le déjeuner a été présenté par M. Bissonnette. L'après-midi a été réservé à l'organisation de tables sectorielles sur les matériaux composites, l'informatique et les logiciels, les biotechnologies. Paris a donc vécu pendant un jour à l'heure canadienne.



Atmosphère détendue pendant la conférence: (de gauche à droite) M. Vignal du Consul général de France à Québec, M. Parent, ministre, M. Lemaire, M. Triebel, directeur de Datar Amérique du Nord, M. Blouin du M.C.E.

Pour faire suite à cette manifestation, la chambre de commerce française au Canada, le consulat général de France à Québec et la DATAR (Délégation à l'aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) ont organisé le 14 novembre dernier un séminaire sur les investissements québécois en France. Ce séminaire a vu les interventions de M. Alain Plaud attaché à la coopération industrielle et technique au Consulat général de France à Qué-

bec, M. Henri Triebel, directeur Datar Amérique du nord, Mme Lauria Rabi-deau d'Alcan Aluminium, Maître Bernard Lette du cabinet Lette et associés, M. Raymond Liefoghges de la BNP.



Cocktail décontracté: (de gauche à droite) M. Lette, avocat chez Lette & Associés, M. Liefoghges de la BNP, M. Lemaire de Cascade Inc., M. Parent, ministre, M. Vignal du Consul général de France à Québec.

— Maître LETTE a évoqué le droit des sociétés (SA, SARL, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée récemment créée en France, avec une précision générale sur la convention entre actionnaires, illégale en France mais très pratiquée au Canada), l'esprit du contrôle des changes, le droit européen. Maître LETTE a en particulier insisté sur l'avantage du régime de la simple déclaration pour les investissements inférieurs à 10 MF et sur les facilités accordées pour l'obtention de la carte de commerçant (gérant SARL, SA unipersonnelle, Président d'une SA).

— M. ROMAIN a tout particulièrement insisté sur les très grandes différences entre le système de financement et les usages bancaires entre France et Canada, d'où la nécessité de recourir aux conseils du banquier. M. ROMAIN a évoqué les avantages (subventions, prêts, avantages fiscaux) disponibles dans les régions défavorisées et a relevé que les cas fournis par la DATAR illustrent bien le niveau élevé des aides: capitalisation des fonds propres de l'ordre d'un quart, subventions autour de 10 %, prêts CT jusqu'à 50 % et prêts LT jusqu'à 60 %.

La période des questions a permis de conclure sur l'idée que la tendance est à la prise de participation et à la création de joint ventures, parce que de nombreuses entreprises familiales sont en quête de relève et que d'autres ont des problèmes d'adaptation et de sureffectifs.

Ce thème a ensuite été largement illustré par l'exposé de M. LEMAIRE, dont la société CASCADES a brillamment redressé la situation de la papeterie de La Rochette CENPA. Dans une intervention remarquable, il a fait passer un message constructif à un auditoire de 270 industriels d'autant plus réceptif que son discours imagé mettait largement en avant le rôle décisif de la qualité du management québécois, sans pour autant diminuer les mérites de l'entreprise française, dont il a souligné la technologie et la compétence des cadres et des ouvriers. M. LEMAIRE a évoqué les pièges du langage, notant que le québécois et le «français de France» prêtent souvent à confusion, les difficultés qu'il a eues à mettre en oeuvre une gestion collective et participative, mais aussi les grandes facilités obtenues pour les formalités administratives (sa carte de commerçant lui a été octroyée très vite) et pour le financement (aux 25 MF de CASCADES, se sont ajoutés des montants équivalents du CIRIT, du Crédit National et des Banques); concernant les syndicats, il s'est plu à relever que la comparaison avec le Québec est largement en faveur de la France. Au plan économique, il a noté que le potentiel forestier français est excellent et devrait lui permettre de disposer de matières premières expéditives par rapport aux producteurs scandinaves.

Dans sa conclusion, M. LEMAIRE a été extrêmement enthousiaste et a déclaré son intention de développer son implantation en France, notamment par le rachat d'autres entreprises.

SPÉCIAL INVESTISSEMENTS

CROISSANCE SPECTACULAIRE DE L'INVESTISSEMENT CANADIEN EN FRANCE

D'après les statistiques de la Banque de France, les flux d'investissements canadiens en France ont plus que décuplé au cours des dernières années, passant de 11 millions de francs en 1982 (2 millions de dollars canadiens) à 149 millions de francs en 1983 (24 millions de dollars canadiens) et 156 millions de francs en 1984 (23 millions de dollars canadiens). Les premières indications sur l'année 1985 semblent confirmer cette tendance, avec quelques opérations québécoises majeures, faites par des sociétés telles que Cascades, Zanimob, Warrington ou Outils Coupants International. C'est pour répondre à l'intérêt croissant des industriels québécois pour la France que ce numéro spécial a été conçu.

La DATAR

La DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) est une administration de mission créée en 1963 par le Premier Ministre de l'époque, M. Georges Pompidou.

Elle se compose d'une soixantaine de cadres placés sous l'autorité d'un Délégué, lui-même rattaché directement au Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

La DATAR a pour objectif de veiller au développement économique équilibré des diverses régions françaises. Elle assure, pour le compte de l'Administration française, la mission d'accueil des investissements étrangers. Pour ce faire, elle dispose de bureaux de liaison dans huit pays. Aux États-Unis et au Canada, la DATAR est également connue sous le nom de « FRENCH INDUSTRIAL DEVELOPMENT AGENCY ». Quatre services sont offerts aux entreprises par nos bureaux nord-américains: information détaillée sur les conditions dans lesquelles les entreprises fonctionnent en France (salaires, coûts de l'énergie, productivité, taxation, réglementations diverses, etc.); conseils en matière de financement et notamment pour l'obtention des diverses primes à l'investissement en France; études de localisation de nouveaux investissements et enfin recherche de partenaires industriels français. Tous ces services sont gratuits.

CASCADES: REPRISE DE LA PLUS GRANDE CARTONNERIE DE FRANCE

Depuis le 1er mai 1985, la société québécoise Cascades de Kingsey Falls est propriétaire à 100 % d'une cartonnerie française à La Rochette, en Savoie. Revendue par le groupe La Rochette-Cenpa en avril 1984 pour manque de rentabilité, l'ancienne société avait accumulé des dettes jusqu'à un montant de 8,5 millions de dollars canadiens et était au bord de la fermeture.

Contactée en janvier 1985, il aura fallu moins de quatre mois à Cascades pour mener à bien la reprise. Le courant est bien passé entre les trois frères Lemaire, dirigeants de Cascades, l'administrateur judiciaire, les pouvoirs publics et le personnel. Celui-ci avait d'ailleurs réservé un excellent accueil à Bernard Lemaire, le président de la société, qui a indiqué que l'adhésion des 402 employés était « un atout supplémentaire pour compétitionner à la méthode gagnante, comme chez nous ».

Le montage financier, totalisant 14,2 millions de dollars canadiens, a été constitué d'une mise de fonds de 3,5 millions de dollars canadiens de la nouvelle société Cascades-La Rochette S.A., et de 10,5 millions de dollars canadiens apportés par les pouvoirs publics et un syndicat bancaire.

Le groupe Cascades, qui a maintenant un pied en Europe, va mettre à

profit cette implantation pour exploiter un marché très intéressant. « Le potentiel du marché français est excellent », déclare Laurent Lemaire, premier vice-président de Cascades. « La France doit importer 50 % de ce qu'elle utilise. L'Italie représente également un potentiel intéressant ». La nouvelle société Cascades-La Rochette S.A. prévoit de réaliser un chiffre d'affaires de 35 millions de dollars canadiens pour les huit derniers mois de 1985, et d'atteindre les 60 millions de dollars canadiens en 1986.

LES AVANTAGES D'UN INVESTISSEMENT EN FRANCE

L'internationalisation croissante de l'économie mondiale, l'arrivée de nouveaux concurrents étrangers sur leurs propres marchés, les risques importants que fait peser sur les exportations la fluctuation des monnaies, conduisent les firmes à rechercher des implantations industrielles à l'étranger de façon à ne pas se laisser surprendre par la concurrence et à répartir les risques commerciaux et monétaires.

Dans ces conditions, la Communauté Économique Européenne étant le plus important marché au monde, il est tout naturel que les firmes québécoises y recherchent une meilleure implantation.

La France constitue à cet égard la porte d'entrée naturelle pour l'investissement québécois. Outre la traditionnelle qualité de vie que l'on y trouve, la France offre à l'investisseur québécois un certain nombre d'avantages qui sont présentés de manière non-exhaustive ci-après:

1) La France représente un **marché homogène de 55 millions de consommateurs**, soit l'un des quatre plus importants marchés d'Europe occidentale avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie. C'est un marché que l'on ne peut donc ignorer dans la Communauté Européenne.

2) La France détient une **position géographique centrale** privilégiée au sein de l'Europe, étant au carrefour des voies de communication entre les divers pays européens. Ceci a pour effet de réduire les coûts de transport aussi bien des marchandises que des personnes.

3) La création du Marché Commun et l'adhésion récente de l'Espagne et du Portugal renforcent la position centrale de la France au sein d'un marché libre de droits de douane de **323 millions de consommateurs**.

4) Les liens historiques et culturels qui unissent depuis plus de deux siècles le Québec et la France privilégient celle-ci comme porte d'entrée des investisseurs québécois en Europe. **La communauté de langue est un atout décisif pour les relations d'affaires.**

5) Contrairement aux idées parfois répandues outre-Atlantique, la France est **un pays qui est bien placé dans la concert des nations européennes en matière de climat social**. Les statistiques du Bureau International du Travail de l'ONU à Genève indiquent qu'en moyenne, sur la période 1980-84, la France, avec 0,097 jours perdus par travailleur pour fait de grève, se trouve être dans le peloton de tête du Marché Commun.

6) Une bonne productivité du travail liée à un coût horaire de main-d'œuvre raisonnable mettent la France à **l'un des tout premiers rangs européens en matière de coût unitaire de production**, ainsi que le montrent les statistiques recueillies par la banque allemande Dresdner.

7) La France offre également une **main-d'œuvre qualifiée et connue pour son sens de la créativité**. Ainsi que le rapporte la revue *Business International*, la société japonaise Sony a fondé sa décision de construire une seconde usine en France pour construire des bandes vidéo, sur la base de l'expérience favorable de leur première unité de Bayonne. « La qualité du travail était excellente », a déclaré le Président de Sony Akio Morita, « et les compétences des ingénieurs et contremaîtres bien meilleures que ce que nous espérions. »

8) En termes de revenu par tête la France est en 1984 au 3e rang de la Communauté Européenne derrière le Danemark et la RFA, fournissant ainsi un marché solvable à haut pouvoir d'achat aux industriels québécois.

9) La très bonne qualité des infrastructures routières, ferroviaires et aériennes est un des éléments majeurs d'attraction des firmes étrangères en France. Un des volets spectaculaires de l'amélioration permanente des infrastructures est la mise en service en 1982 du Train à Grande Vitesse entre Paris et le sud-est de la France. Le succès de l'opération a conduit au lancement des travaux du TGV Atlantique qui reliera, à partir de 1990, Paris et le sud-ouest.

AIDES FINANCIÈRES ET FISCALES A L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL ET À LA CRÉATION DE CENTRES DE RECHERCHE EN FRANCE

Primes à l'aménagement du territoire (PAT)

Lors de la création d'une unité de production nouvelle, le gouvernement français offre, aux travers de la DATAR, une prime qui peut atteindre 25 % du montant de l'investissement (terrain, construction, machines achetées pendant les trois premières années), en fonction de la localisation choisie. Cette subvention est versée pour son premiers tiers, lors du démarrage des opérations, puis acquittée au fur et à mesure de l'avancement du programme d'investissement. En ce qui concerne la création de centres de recherche, la DATAR propose sur l'ensemble du territoire français, hormis le Bassin Parisien et la région Lyonnaise, une prime variant de 35 000 à 50 000 FF par emploi créé sur une période de trois ans. Cette prime est cependant limitée au double de l'apport en fonds propres.

Prêt à taux préférentiels

Le Crédit National, le CEPME et les sociétés de développement régional:

Sur l'ensemble du territoire français, le Crédit National, le Crédit d'Équipement des Petites et Moyennes Entreprises (CEPME) et les Sociétés de Développement Régional offrent pour les créations d'unités nouvelles ou les extensions d'opérations existantes des prêts à 9,25 % sur des périodes allant de 7 à 12 ans.

Les sociétés de reconversion:

Un certain nombre de grosses sociétés industrielles françaises ayant des problèmes de sureffectifs, ont constitué des filiales dont l'objet est de financer dans des conditions très favorables (prêt d'un montant de 30 000 à 50 000 FF pour 10-15 ans à taux réduit pouvant atteindre 5-7 % avec un remboursement différé de 2 à 3 ans), toute création d'emplois dans des périmètres proches de leurs zones de sureffectifs.

Amortissement

Amortissement du bâtiment:

Dans un certain nombre de communes françaises, la législation fiscale autorise l'investisseur à amortir 25 % de la valeur de son bâtiment dès la première année. Si la finalité de l'immeuble est de servir de centre de recherche ou de développement de nouveaux produits, l'investisseur est autorisé à amortir 50 % de la valeur du bâtiment, quelle que soit la localisation en France.

Amortissement du matériel:

Tout matériel de production ou d'informatisation peut faire l'objet d'un amortissement dégressif. C'est ainsi qu'un matériel dont la durée de vie est de 4 ans pourra être amorti fiscalement de 37,5 % de sa valeur dès la première année.

Imposition des bénéfices

Le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 50 %. Cependant, le projet de loi de Finances pour 1986 propose de réduire à 45 % le taux pour les bénéfices réinvestis dans l'entreprise. Ce nouveau dispositif s'appliquera à partir du 1er janvier 1986.

Crédit d'impôt recherche

Toute compagnie française soumise à l'impôt sur les sociétés peut récupérer en crédit d'impôt un montant égal à 25 % (taux de 50 % prévu par la loi de Finances pour 1986) de l'accroissement en volume des dépenses de recherche d'une année sur l'autre. Ces dépenses comprennent les salaires et charges sociales des chercheurs, l'achat de matériel de laboratoire ainsi que les dépenses de fonctionnement prises forfaitairement égales à 55 % des dépenses de personnel.

Exemption de taxe professionnelle

La taxe professionnelle est une taxe locale basée à la fois sur les actifs et sur les salaires. Le taux est voté annuellement par les communes. La législation française autorise les municipalités à exempter totalement ou partiellement pour une période de cinq ans les sociétés nouvelles ainsi que les reprises de sociétés en difficulté.

Subvention à la formation

Les entreprises qui embauchent des jeunes de moins de 26 ans peuvent bénéficier de subventions soit à la formation initiale, soit à l'adaptation de la qualification existante sous les conditions suivantes:

- dans le cas d'une formation initiale, l'entreprise signe un contrat de travail d'une durée déterminée comprise entre 6 mois et 2 ans en assurant une formation pendant au moins le quart du temps de travail. La subvention est alors de 25 FF par heure de formation et par personne pour les heures situées en dessous du quart du temps de travail. Elle est de 40 FF en dessus;
- dans le cas d'une formation d'adaptation, l'entreprise signe un contrat de travail à durée déterminée d'au moins un an ou un contrat à durée indéterminée en incluant au moins 200 heures de formation. La subvention est alors de 46 FF par heure de formation et par personne.

LES SOCIÉTÉS QUÉBÉCOISES IMPLANTÉES EN FRANCE

Alcan Aluminium, Montréal, en raison du nombre de ses filiales, est la première société québécoise présente en France. Le chiffre d'affaires qui y est réalisé dépasse 1,1 milliard de francs, pour environ 1900 employés.

Alcan détient directement 100 % d'Aluminium Alcan de France et de Technal, alors que Metoddecor, Extralco, Cargo Van et l'Anodisation sont possédées totalement ou partiellement par Aluminium Alcan de France.

Bastien et Frères, Saint-Émile de Québec, a repris en 1983 une société située près de Grenoble, dans le département de l'Isère, fabriquant des bottes fourrées et des chaussures de randonnée. La filiale française, qui s'appelle l'Érable, emploie une quarantaine de personnes.

Cascades, Kingsley Falls, a acquis en mai 1985 la société Cartonneries Maurice Frank. La société, qui a pris le nom de Cascades-La Rochette, emploie plus de 400 personnes dans la fabrication de papier et de carton pour boîtes. Se reporter à notre article pour plus d'informations.

Cercast, Montréal, possède depuis 1977 la société Ciral situé à Evron, dans le département de la Mayenne. Ciral réalise des pièces coulées en alliage d'aluminium, destinées essentiellement à l'industrie aéronautique.

Dominion Textile, Montréal, a regroupé dans le courant de l'année 1984 ses quartiers généraux européens au sein de sa filiale Société d'Enduction ▶

SPÉCIAL INVESTISSEMENTS

IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES CANADIENNES EN FRANCE CANADIAN PLANTS IN FRANCE



LES PRINCIPALES FILIALES FRANÇAISES DES SOCIÉTÉS CANADIENNES MAJOR FRENCH SUBSIDIARIES OF CANADIAN CORPORATIONS

Maison-mère Parent company	Province Province	Filiale française French subsidiary	Employés Employees	Chiffre d'affaires Sales range
BATA INDUSTRIES	ON	BATA	6 000	Au-dessus de / Over
MASSEY FERGUSON	ON	MASSEY FERGUSON	2 000	
POLYSAR	ON	POLYSAR FRANCE	720	1 000 000 000 FF
MOORE	ON	MOORE PARAGON	2 063	
SEAGRAM	PQ	MUMM	369	Entre / Between
HIRAM WALKER	ON	COURVOISIER	541	1 000 000 000 FF
AMCA INTERNATIONAL	ON	LITWIN	250	et / and
ALCAN ALUMINIUM	PQ	TECHNAL	563	500 millions FF
ALCAN ALUMINIUM	PQ	ALUMINIUM ALCAN DE FRANCE	860	
POLYSAR	ON	MONOPLAST	930	Entre / Between
CASCADES	PQ	CASCADES-LA ROCHETTE	402	
MOLSON COMPANIES	ON	DIVERSEY FRANCE	586	500 millions FF
McCAIN FOODS	NB	McCAIN FRANCE	260	
DOMINION TEXTILE	PQ	SEIFA	125	et / and
ZANIMOB	PQ	GERBE	704	
ALCAN ALUMINIUM	PQ	METODECOR	380	100 millions FF
SEAGRAM	PQ	PERRIER JOUËT	184	
SEAGRAM	PQ	HEIDSIECK MONOPOLE	200	
TRIDON	ON	TRIDON SERFLEX	260	
ALCAN ALUMINIUM	PQ	EXTRALCO	53	
VELAN	PQ	VELAN RATEAU	125	Entre / Between
WARRINGTON	PQ	CFAS TRAPPEUR	100	
ALCAN ALUMINIUM	PQ	CARGO VAN	133	100 millions FF
ALCAN ALUMINIUM	PQ	ALCAN TOYO EUROPE	73	
CERCAST	PQ	CIRAL	130	et / and
LAVALIN	PQ	LAFARGE COPPÉE LAVALIN	150	
TRIDON	ON	ÉTABLISSEMENTS H B	200	30 millions FF
AMCA INTERNATIONAL	ON	OSBORN	48	
SUPERSEAL	PQ	VERAQUI	120	
ZANIMOB	PQ	GEMMA	100	
WARRINGTON	PQ	KERMA	50	
DAFOE & DAFOE	ON	CYPRIS	41	Jusqu'à Up to
EMCO	ON	EMCO WHEATON	50	
ALCAN ALUMINIUM	PQ	L'ANODISATION	95	
POLYSAR	ON	PLASTITUBE	84	
BASTIEN ET FRÈRES	PQ	L'ÉRABLE	51	
COMPTEC INTERNATIONAL	BC	COMPTEC FRANCE	50	
EMCO WHEATON	ON	VOLUMATIC	40	30 millions FF
OUTILS COUPANTS INTL	PQ	SENOCA	45	
SEAGRAM	PQ	AUGIER FRÈRES	19	

SPÉCIAL INVESTISSEMENTS

à Façon (SENF), située à Sélestat en Alsace. SENFA emploie environ 125 personnes dans la fabrication de produits textiles destinés aux industries de l'habillement, de la chaussure, du cuir et de la moquette.

Dominion Textile avait hérité d'une participation dans SENFA lors de l'acquisition d'une société américaine il y a une dizaine d'années. Le reste de la société française fut racheté en 1980.

Lavalin, Montréal, a conclu début 1984 avec le groupe français Lafarge Coppée un accord dans le domaine de l'ingénierie et de l'assistance technique. Cet accord a abouti à la création de la société Lafarge Coppée Lavallin, détenue conjointement par Lavalin et une holding représentant à la fois Lafarge Coppée et le groupe québécois.

Outils Coupants International, Montréal, a réinvesti en 1985 dans sa filiale SENOCA, acquise l'année précédente. Senoca est située à La Garenne-Colombes, en région parisienne. Elle emploie 45 personnes dans la fabrication d'outils de coupe, principalement destinés aux fabricants automobiles.

Seagram, Montréal, s'est développé en France en acquérant des sociétés au nom prestigieux. Seagram possède les trois fameux producteurs de champagne que sont Mumm, Heidsieck Monopole et Perrier-Jouët, ainsi que la société Augier Frères, située à Cognac. Le groupe québécois a augmenté sa participation dans Mumm de 56 % à 91 % en janvier 1985.

Superseal, Saint-Hyacinthe, est propriétaire depuis 1975 de la totalité de Veraqui, située à Marmande dans le Lot-et-Garonne. Veraqui fabrique des panneaux de verre et emploie 120 personnes.

Velan, Montréal, est le partenaire du groupe Alstom-Atlantique dans la société Velan-Rateau. Située à La Baule en Loire Atlantique, Velan-Rateau emploie environ 100 personnes et fabrique des équipements destinés à l'industrie pétrolière.

Warrington, Montréal, est présent en France à travers deux sociétés, CFAS Trappeur et Kerma, toutes deux spécialisées dans la fabrication d'équipement de ski. CFAS, acquise en 1981, fabrique les chaussures de ski Trappeur. Kerma produit les bâtons de ski qui portent son nom et est entrée dans le groupe Warrington à la fin de 1984.

Zanimob, Montréal, a acquis en 1984 la société Gerbe qui emploie plus de 700 personnes dans la fabrication de bas et de collants. Par l'intermédiaire de Gerbe, Zanimob a repris au printemps 1985 la société Gemma située à Lyon, qui fabrique de la lingerie féminine.

DATAR/Amérique du Nord

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Pierre Mallevays, assistant au directeur
FRENCH INDUSTRIAL DEVELOPMENT AGENCY
610 Fifth Avenue, Suite 301
New York, N.Y. 10020
Tél.: 212/757-9340
Télex: 235026 (FIDA-UR)

Approche régionale

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN CHARENTE-MARITIME

LES AIDES DE L'ÉTAT

Les mesures d'aides instituées en faveur des entreprises s'installant en Charente-Maritime sont les suivantes:

LA PRIME D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

C'est une subvention accordée par l'État et destinée à la promotion d'activités dans certaines zones du territoire national, dont la Charente-Maritime.

Elle est attribuée pour la création d'activités nouvelles ou l'extension d'acti-

vités existantes (entreprises industrielles, activités de recherche, certaines activités tertiaires). La reprise d'établissements en difficulté est assimilée à la création d'activités.

La Prime d'Aménagement du Territoire peut être cumulée avec les aides aux entreprises du secteur agro-alimentaire et la Prime Régionale à la Création d'Entreprises.

- Pour les programmes de moins de 25 millions de francs H.T., l'organe décisionnel est la Préfecture de Région;
- Pour les programmes de plus de 25 millions de francs H.T., l'organe décisionnel est la DATAR.

Dans les cas de conversion interne avec maintien de l'effectif, la prime est calculée en référence aux emplois concernés par le programme de conversion avec les mêmes contraintes de seuil et pourcentages d'effectif que pour les extensions.

FINANCEMENT DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS

Toutes les collectivités locales de la Charente-Maritime — par le biais d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (actuellement 10,75 % sur 15 ans), peuvent assurer le financement à 70 % du montant hors taxes des investissements immobiliers industriels.

Les conditions de recevabilité sont alignées sur celles de la Prime d'Aménagement du Territoire.

Les dossiers sont instruits par le Commissaire à l'Industrialisation de l'Ouest-Atlantique et soumis à la Commission de Coopération départementale.

Approche régionale

LES AIDES DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

LA PRIME RÉGIONALE À L'EMPLOI

Conditions d'octroi:

- Création, reprise ou conversion: 1 à 19 emplois.
- Extension: 1 à 9 emplois permanents correspondant à un accroissement de plus de 20 % des effectifs (si le nombre de salariés initial est inférieur à 20).
- 10 emplois ou plus dès lors qu'il porte l'effectif total à 19 salariés au plus.

Montant de la prime:

- Agglomération de La Rochelle (La Rochelle, Périgny, Aytré, Châtellillon, Lagord, Angoulins): 10 000 F/emploi.
- Reste du département: 20 000 F/emploi.

Cependant, ce montant est limité à:

- Pour 1 ou 2 emplois: 50 % des investissements.
- Pour 3 à 5 emplois: 40 % des investissements.
- Pour 6 à 10 emplois: 30 % des investissements.
- Pour 11 à 15 emplois: 20 % des investissements.
- Pour 16 à 19 emplois: 17 % des investissements.

La prime accordée pour une opération ne peut dépasser le double des fonds propres, comptes courants bloqués ou apports personnels.

Les offres d'emplois doivent être déposées à l'Agence Nationale pour l'Emploi.

L'organe décisionnel est le Conseil régional.

La prime régionale à l'emploi est cumulable avec la Prime Régionale à la Création d'Entreprises. Elle n'est pas cumulable avec la Prime d'Aménagement du Territoire.

Secteurs		Création d'activité			Extension d'activité		
Activités	Géographiques	Emplois à créer	Montant forfaitaire par emploi	Limite en % d'inv.	Emplois à créer	Montant forfaitaire par emploi	Limite en % d'inv.
Industrie	Rochefort (2 cantons) Tonnay-Charente (canton) Commune d'Échillais La Rochelle (6 cantons) Marans (canton)	20	50 000	25 %	+ 10 (effectif 20 minimum) et + 20 % effectif sauf si + 50 créations	50 000	25 %
	Reste du département	20	35 000	17 %		35 000	17 %
Tertiaire	Agglomération de La Rochelle (La Rochelle, Lagord, Aytré, Périgny, Angoulins, Châtelailon)	10 hautement qualifiés ou 20	50 000		+ 10 (effectif 15 minimum) et + 20 % effectif sauf si + 50 créations	50 000	
	Reste du département	10	35 000			35 000	
Recherche	Tout le département	10	35 000			35 000	

LA PRIME RÉGIONALE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Conditions d'octroi:

- Entreprises inscrites au registre du commerce ou des métiers depuis moins d'un an au moment de la demande.
- Programme de création ou de maintien de 1 à 30 emplois sur une période de trois ans.

Montant de la prime:

- Aide attribuée à la hauteur de l'apport en capitaux propres avec un minimum de 40 000 F dans la limite de 150 000 F et/ou de 25 % des investissements.
- La Prime Régionale à la Création d'Entreprises est cumulable avec la Prime Régionale à l'Emploi et la Prime d'Aménagement du Territoire dans les limites suivantes: le montant cumulé des deux primes ne peut en aucun cas excéder: 50 % des investissements prévus au programme et/ou le double des fonds propres de l'entreprise bénéficiaire.

CONCOURS FINANCIERS À LA RÉALISATION DE BÂTIMENTS-RELAIS

Ces concours se présentent sous la forme de subventions en capital égales à 20 % du montant H.T. des investissements dans la limite de 300 000 F par opération pour les usines-relais et 500 000 F pour les bureaux-relais.

Ces aides financières sont cumulables avec celles du Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation pour les mêmes opérations.

LES AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL:

Pour les terrains industriels: octroi de subventions en capital (maximum 30 % du prix des terrains aménagés avec plafond par opération et par m² équipé).

Pour les bâtiments destinés à être rétrocédés:

- Avance des trois premières annuités de l'emprunt contracté (capital et intérêts).
- Octroi de subventions en annuités tendant à atténuer la charge d'intérêts de l'emprunt.

Pour la construction de bâtiments (usines-relais et bureaux-relais):

- Octroi de subventions en capital permettant d'abaisser le montant du loyer (30 % du montant et plafonnées à 700 000 F pour les usines-relais et 1 000 000 de F pour les bureaux-relais).

N.B.: Le cumul de cette subvention est possible avec celle de l'Établissement Public Régional.

AU NIVEAU COMMUNAL:

- Rabais sur le prix du terrain équipé (30 % du prix maximum).
- Échelonnement des paiements (15 ans maximum).

LES ALLÈGEMENTS FISCAUX

Les créations ou extensions d'établissements industriels ou tertiaires peuvent bénéficier des allègements fiscaux à condition de remplir les critères nécessaires à l'obtention de l'ancienne Prime de Développement Régional (P.D.R.).

Lieu de réalisation du programme	Nb minimum d'emplois à créer sur 3 ans
Villes de + de 15 000 habitants	Création: 30 Extension: 30 (+ 25 % augmentation effectif)
Communes de — de 15 000 habitants	Création: 10 Extension: 10 (+ 25 % d'augmentation effectif)

SPÉCIAL INVESTISSEMENTS

Ces allègements sont cumulables avec la Prime d'Aménagement du Territoire (P.A.T.), la Prime Régionale à l'Emploi (P.R.E.) et la Prime Régionale à la Création d'Entreprise (P.R.C.E.) et sont au nombre de trois:

- **Exonération pendant 5 ans de la Taxe Professionnelle** (part départementale à 100 % et part communale à 50 %).
- **Amortissement exceptionnel égal à 25 % du coût des constructions dès leur achèvement.**
- **Réduction des droits de mutation de 16 % à 4,20 %** lorsque le régime de la T.V.A. ne s'applique pas à la cession des terrains ou bâtiments à usage industriel.

En outre, sur les zones industrielles, les constructions sont exonérées de paiement de la taxe locale d'équipement.

NOTA: Il y a lieu de signaler, pour mémoire, **les aides à l'emploi** (primes à la création d'emploi dans les entreprises artisanales, aide à la création d'entreprises par des salariés privés d'emploi, contrats emploi-formation, stages de mise à niveau).

L'A.D.E.C.M.A. dispose de dossiers détaillés concernant les aides au développement régional en Charente-Maritime.

Approche régionale

LA JEUNE CHAMBRE ÉCONOMIQUE D'ANGOULÊME À MONTRÉAL

Invitée par les organisateurs du Salon de la P.M.E. à Montréal qui s'est tenu du 25 au 27 octobre dernier, une délégation de quinze P.M.E. de la région charentaise a donc exposé ses produits et ses technologies Place Bonaventure.

En cela les organisateurs québécois retournaient l'invitation qui leur avait été faite il y a quatre mois et qui avait vu débarquer à Angoulême des industriels québécois en quête de partenaires et de marché. Cette délégation avait d'ailleurs participé au Forum de l'informatique et de la robotique qui se tenait alors à Angoulême. Le bilan avait été fructueux et les contacts très amicaux tant et si bien que des liens étroits se sont noués entre la délégation québécoise et la région charentaise.



De gauche à droite: M. Jean Michel Bougeron, député-maire d'Angoulême, M. Gilles Lavoie, vice-président de l'Association des Commissaires Industriels du Québec, et M. Laval Duchesne du Salon de la PME lors de leur visite à Angoulême. (Photo Le Magazine PME)

L'opération dans l'autre sens s'est tout aussi bien déroulée. Les participants ont tout aussi apprécié les réunions préparées conjointement par le conseiller commercial de France à Montréal, le C.F.C.I. et la Chambre de

commerce française au Canada que les contacts noués avec les sociétés québécoises.

De chaque côté, on a formulé le vœux de recommencer de manière encore plus positive l'année prochaine.

RÉGION POITOU-CHARENTES



Pour plus de renseignements, contacter l'Association des commissaires industriels du QUÉBEC, 500 St-François Xavier, 4e étage, Montréal, Qué. H2Y 2T6, M. G. Lavoie.

Pour plus de renseignements sur la région d'Angoulême et ses possibilités, contacter: La Jeune chambre économique d'Angoulême, 17 Place Bouil-laud, 16000 Angoulême, M. J. Teyssandier.

Approche régionale GRANBY

À ses débuts, GRANBY est un village majoritairement composé d'anglo-phones mais la population française connaît une croissance très rapide. Le recensement de 1861 indique que sur une population de 700 habitants, le tiers est composé de Canadiens-Français. Puis attirés à GRANBY par l'industrialisation, ces derniers deviendront majoritaires en 1895. Cette tendance ne fera que s'accroître et aujourd'hui, l'élément français représente 95 pour cent de la population du bassin économique qui est de 105 393.

L'implantation de compagnies d'origine européenne caractérise le parc indus-



triel de GRANBY. Venant de la France, on retient entre autres les firmes suivantes: Hydrolec dans la fabrication des turbines hydrauliques, Machines Outils Henri Liné, Moteurs Leroy Somer, les auvents Mitjavila, les cisailles et presses Promecam, l'usinage de précision S.I.D.O. et les skis Rossignol.

L'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie et la Suisse représentent 21 autres implantations industrielles qui comme celles de la France connaissent toutes de bon succès.

La Commission de développement économique de Granby offre, aux dirigeants d'entreprises, les services de son commissaire et de ses conseillers pour les renseigner sur les différents programmes de subventions gouvernementales, établir les relations avec les milieux financiers et servir d'intermédiaire auprès des représentants des gouvernements. Cette procédure permet une accélération des dossiers et évite ainsi des délais.

Le dynamisme de Granby est la conséquence logique des avantages géographiques, économiques et humains dont elle dispose. Ceci explique bien la diversité des entreprises qui s'y côtoient. De l'électronique au textile, de l'électricité aux plastiques ou à l'agro-alimentaire, des entreprises de dimensions et de vocations différentes considèrent leur implantation à Granby comme l'un des facteurs décisifs de leur réussite.

GRANBY a 125 ans. GRANBY est située à 68 kilomètres de Montréal et l'Autoroute des Cantons de l'Est la relie dans peu de temps et assure la liaison nord-sud avec les plus grands centres des États-Unis.

GRANBY est une ville possédant une structure bien organisée. Les loisirs jouent un rôle important permettant à une main-d'œuvre qualifiée de se récréer et ainsi, fournir une productivité reconnue à travers le Québec et le Canada.

À GRANBY, la qualité de vie est excellente. Le maire, monsieur Mario Girard, se plaît à dire: «GRANBY, une ville à vivre». Le décor des environs est une fête pour l'oeil avec ses montagnes (ski), ses forêts (chasse), ses lacs et cours d'eau (villégiature). En hiver, il suffit de quelques minutes pour se rendre à l'une des quatre grandes stations de ski de réputation internationale.

Le Zoo de GRANBY, le plus grand au Canada, étale ses merveilles sur plus de 250 acres.

Les atouts de la région et la réputation du milieu facilitent le recrutement de la main-d'œuvre. Intéresser du personnel de direction et de soutien à vivre à GRANBY devient donc aisé.

GRANBY, une ville à vivre.

Bernard Beaudry, tél.: 372-6671, commissaire industriel.

**Weiss, Brazeau,
Gauvin, Dumais & Associés**
Comptables agréés

Membre de la firme nationale
Laventol & Horwath
Membre de la firme internationale
Horwath & Horwath

À MONTRÉAL

Weiss, Brazeau, Gauvin,
Dumais & Associés
770, rue Sherbrooke ouest,
Bureau 1100
Montréal (Québec)
H3A 1G1
Tél.: (514) 288-2020
Télex: 055-61984

EN FRANCE

PARIS
Horwath & Horwath France
Cabinet Cauvin Angleys
Saint-Pierre Revifrance
54, avenue Marceau
75008 Paris, France
tél.: 723.82.89
Télex: 620522
Câble: HORWINTAS

MARSEILLE
Cabinet Cauvin Angleys
Saint-Pierre
27, cours Pierre-Puget
13006 Marseille, France
tél.: (91) 37.05.85
Télex: 400512
Câble: HORWINTAS

TOULOUSE
Cabinet Cauvin Angleys
Saint-Pierre S.A.
40-42 rue du Rempart
St-Etienne B.P. 425
31008 Toulouse, France
tél.: (61) 21.72.50 (61) 21.72.56
Télex: 520804
Câble: HORWINTAS

MARTINEAU WALKER

AVOCATS

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES DE COMMERCE

3400, La Tour de la Bourse
800, Carré Victoria
Montréal, Canada H4Z 1E9
Téléphone (514) 397-7400
Sans frais d'interurbain 1-800-361-6266
Bélinographe (514) 397-7600
Télex 05-24610 BUOY MTL

Bureau 1100, Immeuble 'La Laurentienne'
425, rue St. Amable
Québec, Canada G1R 5E4
Téléphone (418) 647-2447
Sans frais d'interurbain 1-800-463-2827
Bélinographe (418) 647-2455

Maheu Noiseux

COMPTABLES AGRÉÉS

2, COMPLEXE DES JARDINS, BUREAU 2600 TÉL.: (514) 281-1555
C.P. 153, MONTRÉAL, H5B 1E8 TÉLEX: 055-60917

BUREAUX A OTTAWA, HULL, HAWKESBURY, ROUYN
VAL D'OR, AMOS, LASARRE, TIMMINS, MONTRÉAL,
LAVAL, QUÉBEC - STE-FOY, LEVIS, SAINT-ANSELME,
THETFORD-MINES, LAC MEGANTIC, MONCTON,
CAMPELLTON ET FORT LAUDERDALE

SOCIÉTÉ NATIONALE MAHEU NOISEUX-COLLINS BARROW
BUREAUX A VANCOUVER, CALGARY, EDMONTON, WINNIPEG,
TORONTO, HALIFAX ET AUTRES VILLES DU CANADA
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE: FOX MOORE INTERNATIONAL

STIKEMAN, ELLIOTT

AVOCATS

SUITE 3900, 1155 OUEST BOULEVARD DORCHESTER

MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H3B 3V2

TÉLÉPHONE 514-397-3000 TÉLEX 05-267316

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE "TAXMONT" TÉLÉCOPIEUR 514-397-3222

H. HEWARD STIKEMAN, C.R.
JAMES A. ROBB, C.R.
L'HON. MARC LALONDE, C.R.
STANLEY H. HARTT, QC
MICHEL VENNAT, C.R.
RICHARD W. POUND
MICHEL DECARY
CLAUDETTE PICARD-LAVALLÉE
CHRISTIAN SALBAING
GLENN A. CRANKER
ROBERT LANGLOIS
A. EDWARD AUST
PIERRE RAYMOND
GUY MASSON
MARC CASAVANT
PAUL J. SETLAKWE
ANDRÉ ROY
STEPHEN RAICEK
MARC LAURIN

TORONTO
SUITE 1400
COMMERCE COURT WEST
TORONTO, ONTARIO
CANADA M5L 1B9

CÂBLE "STIK TOR"
TÉLEX 06-22536
TÉLÉPHONE 416-869-5500

R. FRASER ELLIOT, C.M., C.R.
MAURICE REGNIER, C.R.
MICHAEL L. RICHARDS
MORTIMER G. FREIHEIT
CLAUDE P. DESAULNIERS
PAUL FORTIN
JEAN-PIERRE OUELLET
DAVID N. FINKELSTEIN
JEAN-PIERRE BELHUMEUR
PIERRE ARCHAMBAULT
LOUIS P. BELANGER
FRANK SIXT
LOUISE PELLY
JOHN W. LEOPOLD
RALPH E. FARAGGI
ISABELLE PAQUET
MONIQUE LUSSIER
RICHARD LARUE

OTTAWA
CENTRE BANQUE ROYALE
90 RUE SPARKS
SUITE 526
OTTAWA, ONTARIO
CANADA K1P 5B4

CÂBLE "STIK OTT"
TÉLEX 053-3646
TÉLÉPHONE 613-234-4555

GEORGE T. TAMAKI, C.R.
JAMES A. GRANT
HAROLD P. GORDON
MARTIN C. LEPAGE
J.N. WYATT
PETER R. O'BRIEN
DANIEL W. COLSON
MARC DE MAN
JEAN-JUDE CHABOT
MARTIN H. SCHEIM
FRANÇOIS H. OUIMET
BRUNO ARNOULD
GUY SARAULT
ELIZABETH SKELTON
PETER J. CULLEN
DOMINIQUE BELANGER
JACQUELINE JOHNSON
JULIE-MARTINE LORANGER

ÉTATS-UNIS
SUITE 1909
375 PARK AVENUE
NEW YORK, NEW YORK
U.S.A. 10152

CÂBLE "STIK NY"
TÉLEX 680-1050
TÉLÉPHONE 212-371-88 55

EUROPE
LEITH HOUSE
47-57 GRESHAM STREET
LONDRES, EC2V 7EH
ANGLETERRE

CÂBLE "TAXLDN G"
TÉLEX 51-883512
TÉLÉPHONE 01-606-0811

FRANÇOIS MERCIER, O.C., C.R.
W. DAVID ANGUS, QC
A. PETER F. CUMYNN
VINCENT M. PRAGER
YVON MARTINEAU
MARC J. PREVOST
ELINORE J. RICHARDSON
ROBERT COUZIN
DENIS LACHANCE
LAURENT FORTIER
CALIN ROVINESCU
LEWIS DOBRIN
LINE OUELLET
ROBERT RAIZENNE
J. PHILIPPE EWART
RICHARD LEGAULT
ALAIN PARD
ROBERT DROLET
MONIQUE MERCIER
EDWARD BROOKE CLAXTON

ASIE
CHINA BUILDING
18^{ème} ÉTAGE
29 QUEEN'S ROAD CENTRAL
HONG KONG

CÂBLE "STIK HX"
TÉLEX 61592
TÉLÉPHONE 5-265531

LE PROJET GRAND LOUVRE

Le mois de novembre aura été un mois très chargé en événements pour la Chambre de commerce française au Canada. Après un défilé de mode somptueux retranscrivant 300 ans de création française en ce domaine, après un séminaire captivant sur les possibilités d'investissements québécois en France sous l'égide de la DATAR et avec la présence de M. LEMAIRE du groupe Cascades, voici maintenant un déjeuner-causerie plus culturel avec la venue le 29 novembre de M. BIASINI, responsable du projet «Grand Louvre», projet à multiples facettes et qui par son originalité a déjà fait couler beaucoup d'encre dans le milieu des arts et de l'architecture. M. Biasini photos et croquis à l'appui a présenté les différentes phases du projet dont l'élément clé reste cette pyramide de verre qui prendra place au milieu de la cour carrée du Louvre.

L'histoire du Palais

À l'origine, une forteresse médiévale, bâtie sous Philippe Auguste, vers 1200, au point le plus faible de la défense de Paris, en un lieu alors nommé «Lupara», dont la langue française fera «Louvre» — soit, de nos jours à l'emplacement du quart sud-ouest de la Cour Carrée. De cet ouvrage, lorsqu'il eût perdu son rôle militaire, Charles V (1364-1380) fit, en l'agrandissant et en l'aménageant, une résidence royale. Mais la nouvelle fonction fut de courte durée: les vicissitudes de la guerre de Cent Ans, puis l'attrait du Val de Loire détournèrent les rois de leur capitale, pendant plus d'un siècle et demi.

Leur retour à Paris entraîna la disparition du château fort. Après avoir, en 1527, fait raser son important donjon, François 1^{er} décida, en 1546, de substituer au reste un édifice dans le style de la Renaissance. L'architecte Pierre Lescot, à qui fut confiée l'opération et qui la conduisit sous les derniers Valois, aurait donné le plan d'ensemble du nouveau palais. Il devait appartenir, en tout cas, aux siècles et aux règnes suivants de poursuivre son œuvre, aux ordonnances classiques et régulières.

Pour relier le Louvre, partiellement transformé, au palais édifié à la même époque, sur l'ordre de Catherine de Médicis, par Philibert Delorme et Jean Bullant, à quelques cent mètres vers l'ouest, au lieu-dit les Tuileries, furent ensuite construites la Petite et la Grande Galerie ou «Galerie du bord de l'eau», à laquelle est attaché le nom d'Henri IV (1589-1610). Au XVI^e siècle, sous Louis XIII, puis Louis XIV, Lemercier et Le Vau élevèrent le reste des bâtiments qui entourent l'actuelle Cour Carrée et que vient flanquer, à l'est, la Colonnade de Perrault.

Au début du XIX^e siècle, sous Napoléon 1^{er}, tandis qu'ils complétaient le grand quadrilatère et son décor, Percier et Fontaine entreprenaient la construction de l'aile Nord, symétrique de la Grande Galerie. Un demi-siècle plus tard, pour achever d'enclore l'espace compris entre le Vieux Louvre et les Tuileries, Napoléon III faisait édifier, par Visconti, puis Lefuel, les bâtiments qui bordent au nord et au sud la Cour Napoléon. Mais en 1871 la ruine des Tuileries, incendiées, rompa à l'ouest, l'unité de cet immense ensemble palatial. Seuls devaient être restaurés, en même temps que leurs prolongements immédiats, les deux pavillons d'angle, de Marsan (côté rue de Rivoli) et de Flore (côté Seine).

travaux d'aménagement, activement poursuivis à partir de 1802, quant Vivant Denon devint directeur général du musée. Sans cesse enrichi par l'apport des guerres de conquête, l'établissement, qui reçut en 1803 le nom de Musée de Napoléon, devait alors offrir un extraordinaire rassemblement des chefs-d'œuvre, sans doute le plus prestigieux de tous les temps.

Les restitutions imposées en 1815 par les Alliés, vainqueurs de Napoléon, le dispersèrent. Cependant, très rapidement, sous la Restauration et la Monarchie de juillet, les collections du Louvre s'accrurent à nouveau, notamment par le transfert, dans le palais d'une partie des sculptures du Musée des Monuments français, fermé en 1817, et par



L'histoire du Musée

C'est au milieu du XVIII^e siècle que fut lancée l'idée d'ouvrir au Louvre un musée: son auteur, dans un pamphlet dirigé contre le secret des collections royales, demandait que celles-ci fussent exposées au public dans la Grande Galerie du palais. Répondant à ce vœu, un premier projet fut soumis à Louis XV, mais sans succès. Repris sous Louis XVI, le dessein fut étudié avec le plus grand soin par le comte d'Angiviller, directeur général des Bâtiments, mais le mauvais état des finances et les événements politiques empêchèrent son aboutissement.

À la Convention devait revenir le mérite de le réaliser, après la chute de la royauté: institué par un décret du 27 juillet 1793, le «Museum Central des Arts» était inauguré le 10 août suivant. Mais il ne s'agissait que d'une ouverture partielle et provisoire. Progressivement, tout au long de la période révolutionnaire et impériale, la Grande Galerie, où étaient présentées les peintures, et le rez-de-chaussée de la Petite Galerie, consacré aux antiques, firent l'objet d'importants

le développement continu des départements d'antiquités: grecques et romaines, égyptiennes, orientales. Le musée allait ainsi, de proche en proche, gagner les quatre ailes de la Cour Carrée.

Sous le Second Empire, la construction de l'aile au centre de laquelle se trouve le pavillon Denon, et des trois corps de bâtiment qui, transversalement, la relient à la Grande Galerie, procure, en même temps que des salles nouvelles, des circuits de visite mieux adaptés au nombre et à la diversité des œuvres exposées. Dictés par les progrès de la muséologie autant que par ceux de l'histoire de l'art et de l'archéologie et par l'accroissement ininterrompu des collections, les aménagements se succédèrent jusqu'à nos jours, sans qu'il soit cependant trouvé de solution véritablement satisfaisante aux problèmes liés à l'accueil du public et au service des collections.

La dernière extension du musée dans le Palais remonte à 1968, date à laquelle le Ministère de l'Économie et des Finances libéra le Pavillon de Flore.

Les fouilles archéologiques

Le projet du Grand Louvre constitue un tout: urbanisme, architecture, muséologie, archéologie, histoire, y sont intimement liés.

Le volet archéologique, compte tenu de l'importance historique du site et de l'ampleur de la zone concernée, appelle un traitement rigoureux, d'autant que l'opération est enserrée dans un calendrier très tendu.

Menées sous la responsabilité scientifique de la Direction du Patrimoine (Sous-Direction de l'Archéologie) du Ministère de la Culture et en étroite collaboration avec elle, les opérations de fouilles ont commencé en novembre 1983.

Elles sont dirigées dans la Cour Napoléon par M. Yves de Kisch, Directeur des Antiquités Historiques de l'Île-de-France et dans la Cour Carrée par MM. Michel Fleury et Vincelas Kruta.

Moyens et méthodes

Pour répondre au double défi posé par l'ampleur du site, mais aussi par les contraintes du calendrier, il convenait d'opérer des choix, dictés non par la hâte mais par une problématique historique réfléchie, et surtout exécutés par une équipe archéologique de haute qualité, appuyée sur une infrastructure solide.

La méthode, introduite depuis quelques années en archéologie urbaine, est celle de la fouille en aire ouverte. Après une première analyse des plans, cadastres, documents d'archives, de larges ensembles sont décapés, partagés en secteurs, et analysés stratigraphiquement.

Une équipe de 53 personnes, auxquelles il convient d'adjoindre de manière permanente environ 20 ouvriers d'entreprise, et, de juin à septembre, une cinquantaine de fouilleurs bénévoles, mène la fouille. À cela s'ajoutera, chaque fois que cela sera nécessaire, l'intervention des engins de terrassement adaptés.

Dès à présent, une première zone de 4 000 m² environ a été décapée à l'Est de la Cour et sa fouille commencée. Les niveaux et structures reconnus se situent, pour l'essentiel, aux XVI^e et XVII^e siècles; certains éléments remontent déjà au XIV^e. Le matériel recueilli — céramique, verrerie, monnaies, bijoux, parures, etc. — est dès à présent extrêmement abondant. L'emprise de cette zone correspond à peu près à celle de l'ancienne place du Vieux Louvre.

À partir du mois de juin sera ouverte une deuxième zone, qui formera une très large perpendiculaire à la première, et donnera, d'Est en Ouest, une vision d'ensemble des trois îlots et des deux rues évoqués plus

haut. C'est dans ce cadre que se développera la suite de la fouille.

Un dernier point doit être précisé à propos de l'ensemble du site: ce que l'on connaît des structures qui peuvent être rencontrées ne paraît pas devoir appeler de conservations en place. En revanche, la préoccupation essentielle de l'archéologue, qui est de permettre à l'historien de comprendre comment et pourquoi des communautés humaines ont choisi le lieu de leur installation, comment elles l'ont sans cesse remodelé pour y vivre, y travailler et y mourir, quelles relations elles ont entretenues avec d'autres communautés ou des pouvoirs, trouve ici un terrain d'un exceptionnel intérêt.

Les dates principales

24 septembre 1981

Le Président de la République décide d'affecter au Musée du Louvre l'aile du palais actuellement occupée par le Ministère des Finances.

17 septembre 1982

Le Président de la République confie à M. Émile-J. Biasini une mission de proposition et de coordination sur le Grand Louvre.

28 octobre 1982

Création de l'Association chargée d'engager les premières études sur le Grand Louvre.

29 avril 1983

Désignation après concours de l'équipe de programmation Sodeteg-J. Dourdin.

27 juillet 1983

Le Président de la République désigne I.-M. Pei comme concepteur du Grand Louvre, en association avec Georges Duval, architecte en chef du palais.

1er novembre 1983

Début des sondages archéologiques.

2 novembre 1983

Création de l'Établissement Public du Grand Louvre et nomination de M. Émile-J. Biasini à sa Présidence.

13 février 1984

Approbation par le Président de la République du parti architectural proposé par I.-M. Pei.

15 février 1984

Achèvement des travaux de pré-programmation.

15 mars 1984

Ouverture des chantiers de fouilles archéologiques de la Cour Carrée et de la Cour Napoléon.

1er janvier 1985

• Édification des parois moulées autour de la Cour Napoléon.

• Gros oeuvre de la Crypte Philippe Auguste.

1er août 1985

Terrassement du gros oeuvre de la Cour Napoléon.

31 décembre 1985

Achèvement de la Crypte Philippe Auguste.

31 décembre 1986

Déménagement du Ministère des Finances.

1er janvier 1987

Engagement du plan d'aménagement muséologique.

31 décembre 1987

Achèvement des travaux de la Cour Napoléon.

Le projet Grand Louvre

Pour évoquer le Grand Louvre, il faudrait n'en jamais perdre de vue deux aspects fondamentaux: le Louvre est un palais, mais c'est aussi un musée.

Au commencement est le Palais, dont les premiers éléments ont été construits sous Philippe Auguste, à la fin du XII^e siècle. Puis du XII^e siècle au XX^e siècle, d'une manière continue, tous les régimes de France ont apporté leur pierre à l'édifice, avec des destinations diverses quant à ses espaces, mais avec un souci constant de sa cohérence architecturale extérieure selon une ordonnance classique régulière.

Il convient bien entendu de faire la part de tous les hasards qui ont accompagné cette histoire; ainsi l'horizon du Louvre fut dès le XVI^e siècle barré vers l'ouest par le Château des Tuileries, et c'est la jonction entre les deux édifices qui explique la dissymétrie des perspectives. L'incendie du Château pendant la Commune, cause de sa démolition quelques années plus tard, libéra l'extraordinaire perspective qu'on admire aujourd'hui: nul génie ne l'a dessinée, elle est née de façon quasi spontanée.

Mais malgré ces hasards le Palais s'offre au regard comme un ensemble architectural remarquablement harmonieux depuis la Renaissance. C'est au-dedans qu'il est resté disparate: tour à tour forteresse, prison, demeure royale, musée, immeuble administratif enfin, puisque l'aile nord construite sous le Second Empire était destinée à un usage de bureaux, ses affectations successives ou simultanées n'ont jamais permis de donner au Musée du Louvre un minimum d'homogénéité. La réalisation du Grand Louvre va enfin lui apporter l'unité dont sa morphologie intérieure a cruellement besoin.

Pour la première fois en effet la volonté s'est manifestée de donner au Louvre cette cohérence d'utilisation: à l'automne 81, le Président de la République a voulu que le Musée, installé dans le Palais depuis 1793, devienne le destinataire unique des lieux. Cette volonté est entrée en application avec la décision de construire le nouveau Ministère des finances à Bercy, la désignation d'un responsable pour la réalisation du Grand Louvre et la création d'un Établissement Public pour conduire l'opération.

Le Musée du Louvre va donc maintenant pouvoir s'équiper d'une façon digne de sa notoriété et de son rang parmi les musées du monde. Jamais il n'a disposé à l'intérieur du Palais d'espaces conçus à son usage. Les collections ont dû subir des contraintes architecturales qui étaient étrangères à leur présentation ou à leur conservation, cependant que la nature palatiale du bâtiment pro-

voquait un gaspillage d'espaces aboutissant à une carence profonde en matière de locaux de travail et d'accueil du public, nécessités pratiques sans lesquelles un musée ne peut vivre véritablement. On trouve au Louvre 80 % de surface d'exposition contre 5 % d'espaces de services, alors que tout musée aujourd'hui est à peu près également partagé entre exposition et travail.

On a dit depuis toujours du Musée du Louvre qu'il était un théâtre sans coulisses. Ce sont donc avant tout des coulisses qu'il convient de lui donner.

Car le travail caché des visiteurs qui s'accomplit dans ces lieux est fondamental: utilisation scientifique des collections, conservation, documentation, diffusion, restauration des oeuvres. Pour être le moins spectaculaire, ce besoin est le plus urgent à traiter. Sa solution permettra seule de faire du Louvre le premier musée du monde.

Il faut donner en priorité au Louvre les moyens de travail décentes à partir de quoi l'ensemble des surfaces d'exposition trouvera un développement naturel.

L'étude de programmation a été organisée sur cette double préoccupation:

- créer les moyens de fonctionnement, les « coulisses » qui n'existaient pas;
- organiser l'accueil.

On pouvait penser que les surfaces libérées par les Finances permettraient de répondre à ces besoins. La réalité est autre, dans la mesure où il s'agit d'un immeuble ancien, qui n'a pas toute la plasticité souhaitable pour se plier aux exigences de sa modernisation. Le Palais du Louvre est étroit, avec de nombreuses cours, et sa configuration ne permet pas de trouver les dégagements nécessaires à un bon accueil du public et à la création de locaux techniques à la mesure des besoins du Musée.

La simple utilisation des espaces libérés par les Finances ne suffit pas à résoudre ces problèmes, sauf à répéter la situation actuelle, augmentée d'une surface supplémentaire de salles d'exposition. Seule solution: inventer les espaces neufs en sous-sol, là où c'est possible, c'est-à-dire sous la Cour Napoléon. Ainsi cet ensemble doublement longiligne sera transformé en ensemble

une pyramide transparente, légère dans sa structure, et disposée au milieu de jeux d'eau qui lui donneront vie en mêlant leurs reflets à ceux du ciel et des nuages.

La pyramide a été choisie parce que de toutes les formes envisageables elle est la moins dévoreuse d'espaces; c'est elle qui, à son sommet, représente la surface la plus mobile par rapport à l'observateur qui se déplace, et c'est elle aussi qui offre symboliquement le plus de résonances.

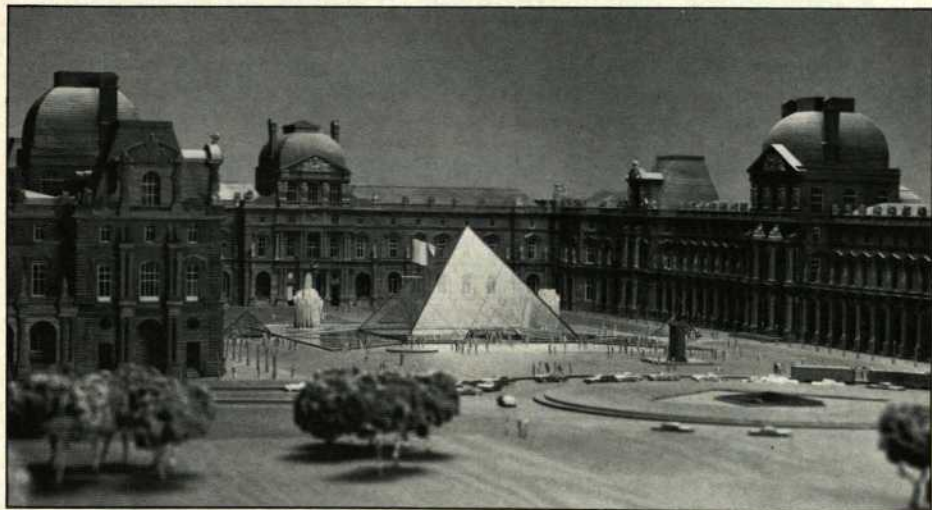
La solution apportée par I.M. Pei a le mérite d'une élégance et d'une habileté extrêmes, en ce sens qu'à aucun moment, elle ne vise à une confrontation architecturale avec le Palais, avec l'histoire: rien qui puisse évoquer une compétition ou une contradiction avec les bâtisseurs d'autrefois.

C'est un monument, comme on le dit d'une oeuvre située au milieu d'une place, un objet en matériaux d'aujourd'hui, davantage confronté avec la nature — l'eau, le ciel, les nuages, la lumière — qu'avec l'architecture environnante.

Un symbole, à la fois respectueux du passé, très classique dans les formes et très cohérent dans son dessin par rapport à l'environnement, en correspondance notamment avec les parterres de Le Nôtre, qui seront reconstitués avec la terrasse du Château des Tuileries. Il rétablit ainsi avec discrétion le rapport Palais-Jardin.

Paris y gagnera une place nouvelle, éclairée et animée, et les visiteurs sauront enfin où trouver l'entrée de ce fameux musée, aujourd'hui tellement discrète et inconfortable. Ils pourront circuler librement dans la Cour Carrée, accéder par la colonnade Richelieu, depuis la place du Palais-Royal, à la Cour Napoléon. Le Palais s'ouvrira sur la ville, mais aussi le musée puisque les piétons pourront voir depuis le passage Richelieu les sculptures françaises présentées sur des gradins successifs dans les cours des Finances couvertes par des verrières.

Ouverture du musée et du Palais sur la ville: dès que cet ensemble sera offert, il deviendra un des lieux majeurs de la vie parisienne. Chacun découvrira qu'il existait au centre de Paris une bastille fermée; il y aura là, de la Cour Carrée jusqu'à la Concorde, un lieu vivant qui fera le bonheur du Paris futur.



D'où la nécessité, dans un premier temps, de créer les fondements de la vie du musée, d'organiser l'espace muséologique et de trouver des locaux nécessaires à la vie scientifique, technique et professionnelle des responsables qui font quotidiennement le Louvre, et à l'accueil des visiteurs, qui sont aujourd'hui moins de 3 millions par an. Comparé au nombre de visiteurs de la Tour Eiffel ou de Beaubourg ce chiffre traduit mal l'intérêt que le musée suscite dans le monde entier. Le Louvre doit donc aussi s'équiper et s'organiser pour accueillir convenablement ses visiteurs, et augmenter leur nombre.

compact où seront raccourcies les distances et réorganisées les collections en des circuits logiques, autour d'un point central. À cause de la Seine, le creusement ne peut se faire au-delà de 8 m de profondeur. Sur près de deux hectares de surface, une telle profondeur est insuffisante pour que les salles nouvelles soient dignes de leur environnement. D'où le besoin de volume, d'aération, d'éclairage naturel, la nécessité de trouver un ciel.

L'architecte américain I.M. Pei, choisi par le Président de la République pour cette oeuvre, a proposé de résoudre ce problème en posant sur la surface centrale d'accueil



LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE AU CANADA

VOUS AIDE

- **À VOUS FAIRE CONNAÎTRE:**

- Organisation de missions collectives ou individuelles
- Rencontres, déjeuners-débats, cocktails de présentation
- Publicité dans nos publications
- Petites annonces dans la revue
- Aide à la réalisation d'arts graphiques

- **À APPROCHER VOTRE MARCHÉ:**

- Études de débouchés
- Aide à l'adaptation de votre produit et /ou service aux exigences du marché local (contraintes juridiques, fiscales, techniques)
- Mise en rapport avec acheteurs, distributeurs potentiels

- **À ÊTRE PRÉSENT SANS DÉJÀ VOUS INSTALLER:**

- Location de bureau temporaire (à la semaine, au mois).
- Services rattachés à la notion de domiciliation: télex, photocopie, secrétariat, interprétariat.
- Diffusion de documents, mailings

Les membres de la CCIFC bénéficient de tarifs préférentiels pour tous ses services.

Renseignements: 360, St-François Xavier, Montréal, P.Q. H2Y 2S8
Tél.: (514) 281-1246 Téléc: 055-62358

La CCIFC c'est aussi ses sections sur tout le Canada:
Calgary: (403) 264-3170 Toronto: (416) 593-5511
Vancouver: (604) 736-4461 Québec: (418) 647-3151

LES SALONS FRANÇAIS

SALON DU CHEVAL ET DU PONEY

7 — 15 DÉCEMBRE 1985

Le Salon du cheval et du poney, organisé par la C.E.N.E.C.A. depuis 1981, est bien la « manifestation équestre européenne » des plus importantes du fait de la variété des animaux qui sont présentés, ainsi qu'au travers des concours d'élevage des différentes races de chevaux et poneys.

En effet, dans ce Salon, sont présents, en permanence, 200 chevaux et 150 poneys des différentes races.

D'autres chevaux et poneys, venant de l'extérieur, qui vont assurer également des présentations, viennent grossir ce chiffre d'animaux variant de 500 à 700 chevaux et poneys.

Pour l'année 1984, 220 000 visiteurs environ sont venus au Salon, ouvert pendant 9 jours, ce qui le place dans un secteur d'activités non négligeable, quant à la promotion des loisirs en général.

Voici un aperçu des animaux et spectacles présentés à ce Salon:

Concours d'élevages poneys Islandais, Dartmoor, Highland, Welsh, Merens, Landais, Shetlands, New Forest, Français de Selle, Pottok, Connemara, Haflinger.
Concours Sauts d'obstacles et dressages poneys,
Épreuves costumées poneys,
Dressage militaire,
Concours Amazones,
Concours de voltige,
Course de haies,
etc.

Ce Salon, qui est étalé sur 3 bâtiments représentant une surface totale d'environ 40 000 m², regroupe plus de 200 exposants nationaux et internationaux présentant des articles divers et ayant trait au cheval, au cavalier et aux loisirs qui s'y rattachent, principalement, articles de sellerie, d'habillement, d'alimentation du cheval et du cavalier sportif, le tout étant un ensemble assez large de l'équitation et des sports équestres.

En conclusion, nous pouvons dire que le Salon de Paris est une très belle vitrine, aussi bien de l'élevage, toutes races confondues, que pour tout ce qui intéresse l'amateur ou le cavalier.

LA PLACE PRÉPONDÉRANTE DE LA MAINTENANCE

Nul ne peut nier, aujourd'hui, la place prépondérante de la maintenance industrielle. À une époque où l'énergie est onéreuse, où les matières premières deviennent de plus en plus rares et les cadences de production de plus en plus élevées, l'entreprise doit impérativement se doter de tous les moyens de prévention pour pallier aux problèmes d'arrêts de fabrication, pour optimiser la production et améliorer l'ambiance et la sécurité du travail.

C'est dans ce contexte que se tiendra le 4e Salon de la maintenance et de l'équipement général industriels.

MAINTENANCE 86 sera de nouveau le complément utile de MECANELEM 86 12e Salon international des composants mécaniques en présentant:

— De très nombreux composants et matériels utilisés en gestion courante par les SERVICES MAINTENANCE des entreprises de toute taille.

— les tous derniers développements des techniques de MAINTENANCE dont les implications sur la CONCEPTION DES PRODUITS sont de plus en plus importants.

— la MAINTENANCE AUTOMATISÉE dont la nécessité est évidente pour l'exploitation des nouveaux systèmes de production.

— Les apports des SOCIÉTÉS DE SERVICE spécialisées.

En mars 86, MAINTENANCE et MECANELEM seront, une fois de plus, le rendez-vous professionnel à ne pas manquer.

INTERSUC — INTERGLACES

Ensemble à Paris en 1986

En 1986, les deux salons français INTERSUC « Collections » (31e Salon international de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie, pâtisserie) et INTERGLACES (9e Salon international des techniques de la glace et de la crème glacée) se tiendront ENSEMBLE, côte-à-côte, du dimanche 26 au mercredi 29 janvier inclus.

Ils auront lieu au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, à Paris. C'est le Parc le plus apprécié des visiteurs français et

étrangers pour sa facilité d'accès et sa situation dans la capitale.

Les dates de fin janvier ont été arrêtées en fonction des impératifs commerciaux des professionnels des métiers de confiserie, chocolaterie, biscuiterie, pâtisserie et glacierie. Elles se situeront en dehors des vacances scolaires, après la saison de fin d'année. Ce seront les premiers Salons de l'année.

Ce jumelage devrait, comme en 1984, créer un bon courant d'échanges commerciaux en raison de la qualité de leurs visiteurs et de leurs exposants, qualité qui est reconnue par tous comme le « point fort » de ces deux salons.

ELEC 85

L'exposition internationale de l'équipement électrique ELEC 85 se tiendra du 2 au 7 décembre 1985 au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Elle associe étroitement tous les partenaires concernés par la production, le transport, la distribution de l'électricité, sa promotion, la conception, la construction, l'installation, la normalisation, les essais de matériels d'équipement électrique et d'électronique industrielle pour l'industrie, les collectivités, les habitations.

MESUCORA — PHYSIQUE 85

Résolument tournée vers l'avenir

La prochaine exposition MESUCORA — PHYSIQUE 85 qui aura lieu du 2 au 6 décembre 1985 à la Porte de Versailles à Paris, sera caractérisée par la présence de nombreux nouveaux matériels parmi les plus performants dans les domaines des automatismes, des lasers de laboratoires et industriels, de l'informatique scientifique et industrielle et des plus récentes applications des fibres optiques.

Les fabricants de matériels scientifiques, également en constante progression, exposeront leurs dernières réalisations dans de nombreuses techniques de pointe.

Simultanément se tiendra l'exposition ELEC.

Phillips & Vineberg Avocats

SUITE 1700, 5 PLACE VILLE MARIE
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H3B 2G2
TÉLÉPHONE: (514) 866-8541
TÉLEX: 05-25587 « OBSJAC MTL »
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: « OBSJAC »
FACSIMILÉ: (514) 875-0344/876-4525
LIGNE TÉLÉCOMMUNICATION: 514-397-9280

OTTAWA:
SUITE 848, 99 RUE BANK
OTTAWA, ONTARIO, CANADA K1P 6B9
TÉLÉPHONE: (613) 230-2599
TÉLEX: 05-34437 « BURNET A OTT »
LIGNE TÉLÉCOMMUNICATION: 613-563-9237

NEW YORK:
350 PARK AVENUE, 14TH FLOOR
NEW YORK, NEW YORK 10022
TÉLÉPHONE: (212) 308-8866
TÉLEX: 332975 « PVNY UD »
FACSIMILÉ: (212) 308-0132
LIGNE TÉLÉCOMMUNICATION: 212-308-0131

LONDRES:
20 LINCOLN'S INN FIELDS
LONDRES WC2A 3ED, ANGLETERRE
TÉLÉPHONE: (441) 831-8553
TÉLEX: 893739 « PSI IN G »
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: « BURDUC »
FACSIMILÉ: (441) 430-2558
LIGNE TÉLÉCOMMUNICATION: 441-405-6414

PARIS:
21, AVE. GEORGE V
PARIS 75008, FRANCE
TÉLÉPHONE: (331) 720-3578
TÉLEX: 640236F « PAROBSJ »
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: « PAROBSJAC »

GENÈVE:
PHILLIPS & VINEBERG S.A.
3, PLACE DES BERGUES
CH-1201 GENEVE, SUISSE
TÉLÉPHONE: (4122) 322250
TÉLEX: 27412 « PVS CH »
FACSIMILÉ: (4122) 320364
LIGNE TÉLÉCOMMUNICATION: 4122-322246

HONG KONG:
2803 ALEXANDRA HOUSE
20 CHATER RD., HONG KONG
TÉLÉPHONE: (8525) 221061
TÉLEX: 76216 « PVHK HX »
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: « HONGOBSJAC »
FACSIMILÉ: (8525) 290595

Deloitte Haskins + Sells

comptables agréés / Chartered Accountants

Montréal
Bureau 3210, Edifice de La Banque Royale du Canada
1, Place Ville-Marie, Montréal (Qué.), H3B 2W3 — 514-861-9311

Normandin Barrière + Courey

Laval
2, Place Laval, Bureau 300
Laval (Qué.), H7N 5N6 — 514-382-4010

Représentation en France:

MULTICONSULT / PAREX

96, Avenue d'Iéna 75116 PARIS — 723.53.21



Le Courrier Français, créé en 1953, est le journal mensuel de la collectivité française au Canada.

Vous y trouverez, tous les mois, des nouvelles fraîches des différentes associations françaises au Canada, une revue de la presse en France, des articles sur les changements de la législation des deux côtés de l'Atlantique, des chroniques sur le cinéma, la littérature, la gastronomie, l'événement québécois, etc.

Le Courrier Français parle le langage des cent mille Français du Canada. Encouragez votre journal. Abonnez vos amis.

Abonnez-vous. 10\$ pour un an (11 numéros)

Je désire m'abonner au Courrier Français.
Ci-joint chèque de 10\$

Nom

Adresse

Ville

Le Courrier Français
429 Viger Est Montréal QC
H2L 2N9 tél.: 843-3445

FINIS LES CASSE-TÊTE DE GESTION IMMOBILIÈRE !



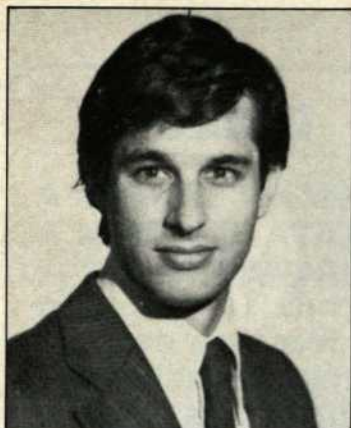
Prés. Dir. Gén.
Luc D. Boudouin
E.A., C.P.M.

Vice-président:
Albert V. Hudon
B. Comm., MBA

Services complets de gestion immobilière,
consultation et vente,
Montréal, Ottawa et Québec.

Société fondée en mars 1972.
Excellentes références
Demandez notre brochure.

1331, Greene, Ste 200
Montréal, Québec H3Z 2A5
Tél.: (514) 933-3646



LA PROTECTION DU POT DE TERRE CONTRE LE CHOC DU POT DE FER

Par: Me Bernard Lette
avocat aux Barreaux de Montréal,
de Paris et de Toronto

L'extension du commerce international et les nombreux problèmes, qui en ont découlé, ont déjà conduit d'éminents juristes à se pencher sur les « tendances actuelles dans le droit des ventes à l'exportation » (Conférence commémorative Meredith — 1982 — McGill University).

Un aspect des législations européennes et françaises mérite d'être développé à l'intention de l'industriel ou de l'exportateur canadien qui désire commercialiser ses produits sur les marchés de la C.E.E.: en effet, il risque de se heurter à tout un pan d'une législation qui se veut protectrice de la libre concurrence.

Le souci des législateurs français et des autres pays membres de la Communauté économique européenne de protéger le jeu de la libre concurrence les a amenés à mettre en place des dispositions destinées à:

- limiter le rôle des ententes
- empêcher tout abus de position dominante
- réprimer une concentration restrictive de la concurrence.

Pour parvenir à ces fins, il était nécessaire de créer un organisme chargé d'étudier les problèmes liés à la concurrence: ce fut la « Commission technique des ententes et des positions dominantes », renommée sous le nom de « Commission de la concurrence » en 1977.

On ne trouve pas de définition simple ni complète de l'entente. L'article 85 du Traité de Rome vise « les accords entre entreprises, les décisions d'associations d'entreprises et les pratiques concertées ». La Cour de justice des communautés européennes a confirmé l'applicabilité de l'article 85 à un accord interprofessionnel de fixation d'un prix minimum, mais elle a reconnu la légalité des « accords de délimitation ».

Le 1er juillet 1985 est entrée en vigueur un règlement intérieur émanant de la C.E.E. qui exempte de l'interdiction édictée par le traité de Rome, des catégories d'accords de distribution et de service de vente et d'après-vente de véhicules auto.

C'est ainsi que sont autorisées les clauses

obligeant le distributeur à:

- observer des exigences minimales dans la distribution
- à s'efforcer d'écouler des quantités minimales de produits
- à assurer certains services de garantie mais sont prohibées les dispositions par lesquelles le constructeur ou le fournisseur interdit au distributeur de sous-côter certains prix ou de dépasser certains taux de remise lors de la revente.

En droit français, l'article de l'ordonnance du 30 juin 1945 s'applique aux « actions concertées, conventions, ententes expresses ou tacites, coalitions, sous quelque forme ou pour quelque cause que ce soit ».

L'objet commun à toutes les ententes est de prémunir les entreprises qui en font partie de certaines conséquences du libre jeu de la concurrence.

Une réglementation prohibitive, cependant assortie de tempéraments, a pour objet de rétablir le jeu de la concurrence.

Trois conditions sont requises pour qu'une entente échappe à l'interdiction:

- elle doit engendrer des avantages économiques suffisants
- ceux-ci doivent profiter à l'économie et au consommateur
- elle ne doit pas imposer à ses membres de restrictions de concurrence qui ne sont pas indispensables.

C'est ainsi que les consignes, directives ou recommandations portant sur les tarifs qui émanent de syndicats professionnels peuvent entrer dans le champ d'application de cette interdiction dès lors qu'elles ont un objet anticoncurrentiel.

La Commission de la concurrence consultée sur les séries de prix dans les professions du bâtiment a suggéré que soient engagées certaines réformes:

- encouragements à la diffusion de mercures de prix réellement pratiqués et au calcul par les entreprises de leur prix de revient;
- mesure d'accompagnement facilitant le passage des prix théoriques préétablis aux prix réels constatés à postériori;
- interdiction de la publication et de diffu-

sion extérieures des séries de barèmes de prix théoriques.

Le Ministre français de l'Économie, des Finances et du Budget a proposé le 13 juin 1985 au conseil des ministres une redéfinition de l'interdiction des discriminations tarifaires qui ne s'appliquent qu'à l'encontre de prix ou conditions discriminatoires vis-à-vis d'un partenaire économique en situation de dépendance.

L'obligation de communiquer les barèmes de prix et les conditions de vente serait étendue aux grossistes et importateurs.

Il convient enfin de préciser que deux systèmes sont envisagés pour vérifier le caractère licite d'une entente. Le premier laisse se constituer librement les ententes qui sont appréciées à postériori: système actuellement adopté en droit français interne.

Le second exige que toute entente soit préalablement déclarée et qu'elle ne puisse fonctionner que si elle obtient l'agrément de l'organe chargé de distinguer les ententes permises des ententes prohibées: c'est le « système européen ».

Par abus de position dominante, il faut entendre les activités d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, occupant sur le marché intérieur, ou une partie substantielle de celui-ci, une position dominante caractérisée par une situation de monopole ou par une concentration manifeste de la puissance économique, lorsque ces activités ont pour objet ou peuvent avoir pour effet d'entraver le fonctionnement normal du marché.

Il peut s'agir par exemple d'une entreprise occupant une position dominante qui s'oppose à ce qu'une petite entreprise consente des baisses de tarif ou d'une entreprise insérant dans ses contrats une clause par laquelle ses co-contractants s'engagent à lui faire connaître, lors du renouvellement du contrat, les conditions proposées par la concurrence et à leur donner, à conditions égales, la préférence.

La loi du 19 juillet 1977 a, enfin, introduit en droit français un système de contrôle des concentrations en même temps qu'elle modifiait la répression des ententes illicites.

La loi a donné aux pouvoirs publics la

faculté de surveiller certaines opérations de concentration lorsque l'opération est de nature à porter atteinte à une concurrence importante. Le 13 juin 1985, le Ministre de l'Économie a proposé d'améliorer les critères de contrôle des concentrations en abaissant les seuils de parts de marché à partir desquels une opération de concentration pourra être soumise à contrôle: il en irait ainsi dans tous les cas où les entreprises concernées ont réalisé sur le marché national, ou sur une partie substantielle de celui-ci, plus de 25 % des ventes d'une catégorie donnée de biens, produits ou services.

L'intervention de la Commission de la concurrence est précédée d'une phase administrative et suivie de façon facultative par une phase judiciaire. Cette Commission, de caractère consultatif, chargée d'assister les pouvoirs publics dans la mise en oeuvre de la politique de concurrence, est le pivot de la législation. Elle connaît, de toutes les questions concernant la concurrence dont le gouvernement la saisit, participe au contrôle des concentrations économiques institué par la loi et est (également) consultée en matière de répression des ententes illicites et des abus de position dominante.

La Commission essaie de privilégier la voie de la concertation avec les entreprises, plutôt que celle d'une répression immédiate.

Elle a été amenée à plusieurs occasions à apporter des précisions sur la procédure

afférente à sa saisie.

C'est ainsi qu'elle affirme que l'article 52 de l'ordonnance de 1945 autorise seulement le ministre à se dispenser, au bout de six mois de silence après la saisine, de l'avis de la Commission.

De même, elle a précisé que le même article n'exige pas que l'ensemble des pièces réunies au cours de l'enquête administrative soient communiquées aux parties intéressées alors que par contre elle ne peut retenir aucun grief, fait par le rapporteur, qui n'ait pu être discuté par les parties.

Le Ministre de l'Économie dans le texte sus-mentionné proposait le 13 juin 1985, de renforcer les moyens d'action sur les entraves à la concurrence par la voie d'une meilleure communication avec les tribunaux judiciaires, le recours accru à une procédure simplifiée et l'augmentation du nombre des membres, facilitant la délibération en sections.

Protéger le principe de la libre concurrence sans entraver trop gravement le jeu économique n'est pas chose aisée. Une certaine transparence tarifaire, un contrôle accru des concentrations, le renforcement des moyens d'action de la Commission de la concurrence devraient contribuer à redéfinir le cadre juridique dans lequel s'installent les rapports consommateurs-commerçants et industriels.

DICRON

Français exerçant depuis 15 ans dans le domaine des pièces détachées pour cycles auto...

Cherche société désireuse de pénétrer sur le marché Nord Américain pour plus d'informations contactez

132 boul. de Lotbinière
DORION, P.Q. J7V 2T4
TELEX: 05-822637

action Canada France

BULLETIN D'ABONNEMENT

SUBSCRIPTION ORDER

Nom / Name _____
Compagnie / Company _____
Adresse / Address _____
Ville / Town _____
Code Postal / Code _____
Téléphone / Phone _____

Ci-joint mon chèque ☐
Payment enclosed

Veuillez me facturer ☐
Please bill me

\$ 15 Canada
\$ 20 France et autres Pays/France and other countries
10 numéros annuels / 10 issues a year

360 Saint-François-Xavier
1^{er} Étage, Montréal, Québec
Canada H2Y 2S8

Téléphone: (514) 281-1246
Télex: 055-62358

TRANSITAIRES INTERNATIONAUX COURTIERS EN DOUANE

- CONSEILLERS EN DOUANE
- FRET AÉRIEN ET CONSOLIDATION
- EMBALLAGE POUR EXPORTATION
- SERVICE DE CONTENEURS
- ASSURANCE TRANSPORTS

Service de groupage maritime
et aérien import-export.

Représentation internationale.



**St-Arnaud
Bergevin
Limitée**

Siège social:

410 ST-NICOLAS,
MONTRÉAL, CANADA H2Y 2P5

TEL: (514) 285-1500 TELEX: 05-25176

• MONTRÉAL • AÉROPORT DE DORVAL
• DORVAL • MIRABEL • LACOLLE
• PHILIPSBURG • QUÉBEC • SEPT-ÎLES
• ST-JÉRÔME • ST-JEAN (QUÉ) • LES SAULES
• TORONTO • AÉROPORT LESTER B. PEARSON
• WINDSOR • AGINCOURT • OAKVILLE
• FORT ÉRIÉ

NEWS

LA FRANCE CHANGE SA NUMÉROTATION TÉLÉPHONIQUE LE 25 OCTOBRE

Montréal, le 17 octobre 1985 — Les abonnés canadiens au service téléphonique doivent prendre note que le 25 octobre à 23 h, heure locale française (17 h HNE), la France modifiera son système de numérotation téléphonique. La principale modification touche la région parisienne et peut être résumée de la façon suivante:

- Paris: les numéros dont l'indicatif actuel est « 1 » seront précédés du chiffre « 4 ».
- Région parisienne: les numéros dont l'indicatif actuel est « 3 » ou « 6 » seront précédés du chiffre « 1 » et l'indicatif sera intégré au numéro d'abonné.

Par exemple:

- (1) 567.22.22 devient (1) 45 67 22 22
- (3) 089.13.13 devient (1) 30 89 13 13
- (6) 921.55.66 devient (1) 69 21 55 66

Pour les appels vers la province (à l'extérieur de Paris et de sa région), il n'y a aucun changement.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec:

Philip van Leeuwen:

Montréal (514) 289-7490

Grace Lake:

Toronto (416) 364-8882

Ces modifications divisent le réseau téléphonique français en deux zones d'appel: la zone Paris/région parisienne, où il faut

composer le 1 suivi d'un numéro à huit chiffres commençant par « 3 », « 4 » ou « 6 », et la zone province, où il faut composer le numéro actuel à huit chiffres (qui comprend l'indicatif et le numéro d'abonné). Pour les appels fait à partir du Canada, il faut faire précéder ces numéros de l'indicatif d'accès international et de l'indicatif de pays (« 33 » pour la France).

L'Administration des postes et télécommunications de France (PTT) a adopté ces modifications afin d'augmenter la capacité de son réseau téléphonique national. Le système actuel, qui date de 1955, commence à se saturer en raison de la hausse rapide du nombre d'abonnés (1,3 million chaque année) et de l'utilisation accrue du réseau pour des communications informatiques. La nouvelle numérotation permettra aux PTT de porter la capacité du réseau de 22 millions de numéros à plus de 50 millions, ce qui assurera la croissance du téléphone en France bien au-delà de l'an 2000.

LE FRANCE PASS D'AIR INTER UN MOYEN EN 1986 DE DÉCOUVRIR LA FRANCE POUR MOINS DE 250 \$

En effet, afin de mieux faire connaître aux nord-américains les charmes des provinces françaises, AIR INTER proposera en 1986

un AIR-PASS valable un mois permettant de réaliser 7 jours de trajets entre 30 villes françaises pour 1400 francs français; à savoir moins qu'un aller-retour Paris-Nice.

Pour mieux faire comprendre cette démarche novatrice, M. Jean Eelsen, Président-directeur général d'Air Inter s'est déplacé en personne à Montréal où il a rencontré divers organismes privés et publics ainsi que l'ensemble de la presse.

Le but de cette promotion en dehors de l'aspect notoriété de la compagnie se veut de faire découvrir la France et tout particulièrement sa province trop souvent délaissée à tort par les touristes nord-américains.

Par ailleurs, M. Jean Eelsen a évoqué les efforts d'investissements entrepris et en particulier le renouvellement de son parc actuel en 1988 par des Airbus A 320. Toujours dans cette optique de développement, il a précisé qu'Air Inter allait créer en 1987 une filiale touristique qui proposera à chaque escale des activités régionales de tous types: sportives, culturelles, gastronomiques...

Donc, plus que jamais en 1986, la FRANCE est une destination à retenir.

Pour plus de renseignements, contacter Air France ou votre agence de voyage agréée.

ENQUÊTE

À l'occasion du N° 100, la revue lancera dans le numéro de janvier prochain, en collaboration avec la Chambre de commerce française au Canada, une grande enquête auprès de ses lecteurs.

Cette enquête portera sur « la commercialisation des entreprises françaises au Canada: perspectives 1986 ».

Vous serez invité à exprimer votre opinion sur certains aspects des relations commerciales entre le Canada et la France. En particulier, l'enquête cherchera à mieux connaître la perception des entreprises canadiennes face aux efforts de commercialisation des entreprises françaises et la comparer avec la perception qu'ont les entreprises françaises du marché canadien.

Les résultats de cette enquête seront publiés, en exclusivité, par votre revue dans les numéros subséquents.

Cette initiative de la chambre fait partie de ses efforts en vue de développer les échanges commerciaux entre nos deux pays.

MODIFICATION DES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE FRANÇAIS LE 25 OCTOBRE 1985

Début de l'ancien numéro	Affectation	Début du nouveau numéro
00, 01, 02, 03	Appel des mobiles	inchangé
04, 05, 06	Interdit	
07	Andorre	62
08, 09, 10, 11	Inexistant	
12, 13	Région parisienne	142, 143
14	Inexistant	
15, 16, 17, 18	Région parisienne	145, 146, 147, 148
19	Inexistant	
20 à 29	Province	inchangé
30	Région parisienne	130
31 à 33	Province	inchangé
34	Région parisienne	134
35	Province	inchangé
36	Services spéciaux	inchangé
37, 38	Province	inchangé
39	Région parisienne	139
40 à 51	Province	inchangé
52	Inexistant	
53 à 59	Province	inchangé
60	Région parisienne	160
61 à 63	Province	inchangé
64	Région parisienne	164
65 à 68	Province	inchangé
69	Région parisienne	169
70 à 99	Province	inchangé

Source: L'Administration des postes et télécommunications de France.

DEMANDE D'EMPLOI

J.F. BAC en administration HEC Montréal, expérience dans l'importation et distribution de produits de luxe recherche emploi similaire. Contacter Mme KADOUR, tél.: (514) 276-2278.



**RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
& ASSOCIÉS**

Comptables agréés

Représentation en France

Fiduciaire Continentale

Paris, Grenoble, Lyon, Marseille

19, rue Clément Marot
Paris 75009
Tél. : 723 80 18
Télex : 660977 Fideurop

Représentation
à travers le Canada

Doane Raymond
Associés

Représentation
internationale

Grant Thornton
International



Direction générale :
630, Bld. Dorchester ouest
Édifice C.I.L., suite 3200
Montréal, Qué. H3B 1X5

Pour tous renseignements : 875-5591

- * Services d'entretien complets :
commercial, industriel, résidentiel.
- * Services-conseils en organisation et en supervision d'entretien ménager.
- * Travaux spécifiques :
lavage de murs
lavage de vitres
nettoyage de draperies
nettoyage de luminaires
nettoyage de systèmes de ventilation
nettoyage de tapis
traitement de surfaces de bois
traitement de planchers en béton
- * Services d'urgence suite à des sinistres (incendie, inondation...)

La Direction de l'exploitation se trouve :
1400, rue St-Urbain
Montréal, P.Q. H2X 2M5

LETTE & ASSOCIÉS

Avocats
Barristers & Solicitors

MONTREAL

615 ouest, Bd Dorchester
Montréal, P.Q. H3B 1P9
Tél.: (514) 871-3838
Télex: 05-24456 Lexinter Mtl

TORONTO

181 University Ave
Toronto, Ont. M5H 3M7
Tél.: (416) 361-0380
Télex: 06-218499 Letwhit Tor

BUREAUX EUROPÉENS

3, rue du Boccador	10, rue Pierre-Fatio
75008 PARIS	1211 GENÈVE 3
Tél.: (1) 723-6203	Tél.: (22) 21.50.41
Télex: Lette 640274F	Télex: 421431 JAWC CH

Membre du groupe Peat Marwick International
représenté en France par

AUDIT CONTINENTAL
(Paris-Lyon)



**COUPAL ST-HILAIRE
PEAT MARWICK**
COMPTABLES AGRÉÉS

1155, boul. Dorchester ouest
Montréal (Québec) H3B 2J9
(514) 879-3400

Un vent nouveau...

LE LIBRE-ÉCHANGE CANADO-AMÉRICAIN

(FIN)

Effets sur l'emploi

L'abolition des barrières tarifaires et non tarifaires provoquera à la fois des gains et des pertes d'emplois. D'un côté, il y aura création d'emplois chez les producteurs canadiens qui pourront augmenter substantiellement leurs exportations vers le Sud et, de l'autre, il y aura perte d'emplois dans les industries fortement protégées à l'heure actuelle. En d'autres termes, le Canada tendra à produire davantage dans les secteurs où il possède des avantages comparatifs, ce qui créera de l'emploi, et il produira moins dans les secteurs n'ayant pas d'avantages comparatifs face aux Américains, ce qui créera inévitablement des mises à pied. Quels secteurs seront les plus touchés?

Le Canada est d'abord un pays de ressources naturelles. C'est dans ce secteur que résident ses avantages comparatifs sur le plan international. Par contre, plusieurs segments de son secteur manufacturier sont beaucoup moins efficaces et se trouvent de ce fait désavantagés face à la concurrence américaine. Le libre-échange tendra donc à stimuler la croissance dans les secteurs primaire et secondaire des ressources naturelles, et à abaisser celle des autres composantes du secteur manufacturier. Il se produira donc un réaménagement de l'industrie canadienne qui provoquera sans conteste des bouleversements dans la main-d'œuvre, créant des poches de chômage structurel. Ce chômage sera surtout concentré au sein du secteur manufacturier.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que les barrières américaines seront également abolies. Les manufacturiers canadiens déjà présents sur le marché américain connaîtront en revanche une expansion de leurs exportations, et en conséquence, de l'emploi chez nous.

L'ajustement se faisant entre les secteurs d'activité, des pertes d'emplois dans un secteur seront donc compensées par la création d'emplois dans un autre. Il n'est par contre pas évident que ces gains et pertes s'équivaldront à long terme. À court terme cependant, une hausse du nombre de chômeurs est à craindre. Le chômage structurel sera d'autant plus difficile à résorber que ces gains et pertes se situeront dans des secteurs différents. Le poids de l'ajustement se fera alors sentir plus durement sur les

couches de travailleurs les moins mobiles. Des programmes de formation devront être instaurés pour accélérer la résorption de ce chômage nouvellement créé. Ainsi, le rôle du gouvernement sera de favoriser la réaffectation des ressources productives vers les industries bénéficiant le plus de l'ouverture des marchés.

Effets sur le commerce

Tel que mentionné, une association de libre-échange avec les États-Unis conduira à une augmentation de nos exportations vers le Sud et à un accroissement des exportations américaines vers le Nord. En d'autres termes, il se produira une expansion caractéristique des échanges entre les deux pays, appelée création de commerce. Par ailleurs, alors que les entraves au commerce seront abolies, nos barrières respectives demeureront en place face aux pays non membres de l'accord. Ceci nous permettra de maintenir un avantage certain face aux autres partenaires commerciaux, qui eux devront payer un droit d'entrée aux États-Unis ou seront victimes de l'une ou l'autre barrière non tarifaire.

Cette nouvelle structure commerciale mènera à un effet dit de détournement de commerce. Pour les États-Unis, cela signifiera qu'il sera plus avantageux pour eux d'acheter au Canada des biens qui auparavant provenaient de pays d'outre-mer. De la même façon, au Canada, certaines catégories de produits auparavant achetées à des pays européens par exemple, seront ultérieurement achetées aux Américains.

Un danger subsiste toutefois. Alors qu'à l'heure actuelle une part très importante (75 %) de notre commerce s'effectue avec les États-Unis, la création d'une zone de libre-échange aurait pour conséquence d'augmenter la part de nos exportations vers ce pays, donc de rendre notre commerce encore plus exclusif; nous augmenterions alors notre dépendance envers les États-Unis. Conscients de cette situation, il serait important que le libre-échange ne nous confine pas totalement à ce marché, mais qu'il nous permette plutôt de produire à meilleur coût et de donner ainsi la possibilité aux entreprises canadiennes de percer sur les marchés internationaux.

Avantages comparatifs et effets régionaux

Nous avons déjà mentionné les avantages comparatifs que détient le Canada.

Ceux-ci sont bien connus et se situent dans le secteur des ressources naturelles (bois, pâtes et papiers, pétrochimie, agriculture, pêcheries). Ainsi, dans l'éventualité d'un libre-échange, les provinces dont l'économie est basée sur ces ressources devraient connaître des gains nets, ce qui pourrait ne pas être le cas pour celles dont l'économie est axée sur la production manufacturière. Ces dernières pourraient même enregistrer des pertes nettes.

Les répercussions économiques dans l'Ouest canadien devraient être définitivement favorables. En Colombie-Britannique, où prime l'industrie du bois, des gains seraient enregistrés en raison d'exportations accrues. Toutefois ils pourraient être relativement faibles étant donné les concessions importantes faites par les États-Unis au Tokyo Round pour les produits forestiers. Par ailleurs, peu d'économies d'échelle seraient enregistrées puisque les entreprises oeuvrant dans ce domaine sont déjà compétitives à l'échelle internationale. L'Alberta, par contre, devait connaître une expansion plus marquée dans le domaine de l'industrie pétrochimique qui à l'opposé du secteur forestier, a reçu peu de concessions de la part des États-Unis au Tokyo Round.

Le Manitoba et la Saskatchewan pourraient aussi bénéficier de la réduction des tarifs douaniers et, à l'instar de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, de la diminution des prix engendrée par le libre-échange. L'abolition des tarifs et autre barrières rétablirait alors un axe d'échanges nord-sud plus normal compte tenu de leur position géographique.

La situation des provinces centrales est beaucoup plus difficile à évaluer. Il est bien entendu assuré qu'avec la concentration du secteur manufacturier dans ces provinces, un coût d'ajustement important serait à prévoir. La rationalisation des industries engendrera tel que mentionné précédemment un chômage structurel. Cependant, la localisation de ces provinces près des marchés du Nord-Est américain leur confère des avantages indéniables. Le Québec et l'Ontario seront ainsi en mesure d'avoir accès à ces vastes marchés et pourront exporter à des coûts moindres que les entreprises américaines situées au sud ou à l'ouest du pays. Certes, le déplacement des pôles de croissance depuis une dizaine

d'année vers le Sud-Ouest américain viendra réduire les gains anticipés pour ces provinces, mais la force industrielle du Nord-Est restant, les répercussions sur les exportations de ces provinces devraient être favorables.

Au Québec, des secteurs comme les textiles ou le vêtement, bien protégés par des barrières tarifaires, seraient affectés par le libre-échange. Ils conserveraient néanmoins l'essentiel de leur protection, puisque tant au Canada qu'aux États-Unis, les tarifs seraient maintenus face aux concurrents étrangers à bas coût de main-d'œuvre (pays asiatiques). Le secteur des produits chimiques, dont l'accès au marché américain est actuellement limité, devrait toutefois connaître une expansion marquée. Quant aux secteurs des ressources naturelles, les gains seront positifs mais limités en raison de l'absence ou du bas niveau des tarifs déjà en place.

On considère généralement qu'une expansion favorable se fera sentir dans les Maritimes. Les secteurs des pêches et des mines connaîtraient en effet une augmentation de leurs exportations, conséquence de l'intensification du commerce nord-sud de ces provinces.

L'intérêt américain

Quel intérêt les États-Unis, ce puissant pays dont le PNB est dix fois plus élevé que le nôtre, auraient-ils à s'associer avec le Canada? Quel apport un marché de 25 millions d'habitants peut-il ajouter à un marché de 235 millions de consommateurs qu'est celui des États-Unis? Et pourtant, les Américains n'ont jamais refusé l'idée de libre-échange avec le Canada. Lorsque dans les années 40 un accord vint tout près d'être signé, ce fut la partie canadienne qui au dernier instant refusa l'entente. Avec la montée du protectionnisme dans le monde, les Américains se sont fait les apôtres du libre-échange par l'intermédiaire du GATT, un organisme qu'ils appuient pleinement.

Dans ce contexte, le libre-échange entre le Canada et les États-Unis démontreraient la détermination des Américains à poursuivre les négociations en vue d'une plus grande libéralisation du commerce. Mais cet intérêt politique, tout intéressant qu'il soit, n'en demeure pas moins marginal aux côtés des intérêts économiques en jeu.

Certes, les Américains ne recherchent pas le libre-échange dans la perspective de réaliser des économies d'échelle, mais plutôt en raison de la possibilité d'augmenter leur marchés extérieurs. La montée du protectionnisme dans les pays industrialisés et la force du dollar américain ont rendu encore plus aigu le besoin qu'ont les États-Unis de s'assurer un libre accès aux marchés extérieurs.

Dans cette optique, le Canada représente la cible la plus attrayante en raison

de la proximité des deux marchés, de la similitude des cultures, et aussi surtout en raison des intérêts économiques énormes pour les Américains.

Premièrement, environ 22 % des exportations américaines se font en direction du Canada, ce qui fait de ce dernier le plus important partenaire commercial des États-Unis. Deuxièmement, 30 % des investissements directs américains dans les pays industrialisés sont effectués au Canada soit un montant supérieur à \$40 milliards. Des liens importants unissent donc nos deux pays, et une libéralisation des échanges bénéficierait aux deux économies. Les gains et pertes aux États-Unis ne seraient peut-être pas aussi grands qu'au Canada, mais pourraient toutefois être importants pour certaines régions.

Arguments contre le libre-échange

Les critiques les plus répérées au sujet du libre-échange sont de deux ordres: économique et politique. Dans le premier cas, les opposants au libre-échange estiment qu'à court terme, le coût de l'ajustement serait trop élevé pour le Canada. Même si des mesures étaient prises pour minimiser ce coût, le potentiel de croissance à long terme demeurerait faible selon eux, en raison du peu d'avantages comparatifs que détient le Canada. On craint surtout le démantèlement d'une grande partie de notre industrie manufacturière.

Dans le cas des investissements directs, les résultats seraient également négatifs en raison de la baisse anticipée des investissements américains au pays. Cette baisse serait causée par la situation périphérique du marché canadien, par le peu d'avantages économiques offerts par le Canada et enfin, par la tendance qu'ont les entreprises à demeurer à l'intérieur des frontières nationales.

Parallèlement, l'argument le plus souvent invoqué contre le libre-échange concerne l'atteinte à l'indépendance politique du gouvernement canadien. Dans le domaine de la taxation surtout, cette possibilité est des plus réelles. On craint en effet que la libéralisation des échanges ne force le Canada à aligner sa politique fiscale sur celle des États-Unis. En fait l'influence américaine sera réelle. Il faut néanmoins garder en mémoire que, même en l'absence de libre-échange, leur influence en cette matière est toujours présente. Compte tenu de l'interdépendance de nos deux économies, le gouvernement canadien se doit de prendre en compte non seulement la politique monétaire américaine mais aussi la politique fiscale.

Conclusion

La libéralisation des échanges entre nos deux pays permettrait en effet d'assurer à la production canadienne un accès en franchise de douane au vaste marché américain. Cet accès signifierait de plus

grandes recettes d'exportation et la réalisation d'économies d'échelle qui rendraient les industries canadiennes plus compétitives. Cependant, l'implantation d'un tel accord ne se ferait pas sans heurt et un important coût d'ajustement devrait être payé par les Canadiens. L'impact varierait selon les secteurs et les régions et pourrait certainement être source de tensions.

Il est entendu qu'un accord ayant tant de répercussions sera, s'il se concrétise, délicat et difficile à négocier. Il le sera d'autant plus que plusieurs barrières tarifaires ont déjà été abolies par les accords du GATT, ne laissant en suspens pour ainsi dire que les barrières non tarifaires, beaucoup plus difficiles à négocier. Qu'il s'agisse du *Buy American Act*, de normes ou de contingentements, l'évaluation de leur impact, et partant de leur équivalence, s'avérera certainement un long processus. Par ailleurs, connaissant la présence de barrières non tarifaires, tant entre les provinces canadiennes qu'entre les États américains, des négociations devront être tenues afin qu'à l'intérieur même des frontières nationales, les échanges s'effectuent plus librement. L'accord devra aussi être muni de diverses garanties, règlements et exceptions servant à protéger les parties et assurer la stabilité de l'entente. En effet, il est à prévoir que certaines clauses devront être incluses dans l'accord afin de minimiser les impacts négatifs sur l'économie. Des garanties relatives à l'emploi par exemple, ou une clause donnant droit à la modification de la vitesse de réduction des tarifs douaniers pourraient être incluses. Par ailleurs, il est probable que des pressions seront exercées pour l'exclusion de certains secteurs tel l'agriculture par exemple comme ce fut le cas lors de la création de l'Association européenne de libre-échange. (Dans cette perspective, plusieurs préfèrent alors parler de «commerce plus libre» plutôt que de libre-échange). Enfin, une foule de points concernant les modalités d'implantation de l'accord devront aussi être discutés. Ainsi, le libre-échange entre nos deux pays ne pourra se concrétiser que dans plusieurs années.

Si des démarches en vue de la création d'une zone de libre-échange canado-américaine débutaient à l'automne 1985, la signature d'un accord de ce type pourrait se concrétiser possiblement dans les cinq années suivant le début des négociations, soit en 1990. Si nous évaluons entre sept et dix ans le temps d'implantation de l'accord, soit de la réduction graduelle des barrières, le libre-échange bilatéral ne pourrait alors être complété qu'à la fin de la prochaine décennie.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

PARI SUR UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT HYDROÉLECTRIQUE

Robert Bourassa, ancien premier ministre québécois, vient de publier un ouvrage dans lequel il plaide pour un nouveau développement du potentiel hydroélectrique du Québec. Une énergie qui pourra être bénéfique à l'ensemble du Nord-Est américain et servir de moteur à l'ensemble de l'économie québécoise.

Alex Maugey (correspondant du Figaro)

Actuellement, Robert Bourassa, chef du parti libéral du Québec, affûte ses armes pour être prêt à affronter les péquistes avant l'hiver. Lors de sa parution, son deuxième livre intitulé *L'Énergie du Nord* (aux éditions Québec-Amérique 1985 — 223 pages — diffusion à Paris les Belles Lettres; à Bruxelles, Vander), qui porte sur l'avenir économique de la belle province, a vivement agacé ses adversaires.

D'emblée, les critiques furent vives contre celui qui se considère non sans de bonnes raisons « le prophète mal écouté »; le ton acerbe de certaines d'entre elles indiquait que l'ancien premier ministre du Québec, en célébrant les possibilités énormes de son pays, et en proposant une véritable aventure à la jeunesse, visait juste. N'avait-il pas, en effet, près d'une décennie avant ses pairs, misés sur les développements hydroélectriques du Nord québécois? L'auteur ne cache pas ses sympathies pour l'Amérique, client rêvé du potentiel québécois.

L'oeuvre des francophones

La préface de James Schlesinger qui servit sous plusieurs présidents américains entre 1969 et 1979, illustre bien le défi de Robert Bourassa en rappelant le rôle de premier plan que ce dernier a joué dans l'aménagement de la baie James, avant d'être battu aux élections de 1976 par le parti qué-

bécois qui, lui, privilégiait l'option nucléaire. En 1971, un économiste réputé qui donna toute sa caution au parti québécois l'accusait même de délirer...

Les premiers chapitres de *L'Énergie du Nord* remémorent l'épopée de la baie James, réalisée à part entière par les francophones du Québec. Ce regard sur le passé récent témoigne de façon admirable de l'évolution de la société québécoise qui a réussi à relever le défi américain.

Il est indéniable que le développement de la baie James a grandi le Québec en montrant que ce peuple opiniâtre a su relever maints défis techniques, logistiques, écologiques, ethnologiques, sociaux, financiers et juridiques. Quelle somme d'expérience et de savoir-faire technologique acquise depuis 1971, année où les travaux ont commencé!

Habile, l'auteur insiste sur le fait que la première phase ne reçut pas que des appuis, tant la réalisation parut complexe... Il songe, évidemment, à la deuxième.

Poursuivant sa démonstration, il souligne que le potentiel hydroélectrique total de la baie James et du Labrador étant évalué à plus de 30 000 mégawatts (MW), et comme l'actuel complexe, la Grande (phase un), en représente à peine un tiers, il reste donc plus de 20 000 MW à développer.

Visiblement, Robert Bourassa à travers ce nouveau projet qui arrive à point électoralement parlant, vise un objectif à la fois politique, social et économique. Ce pari de R. Bourassa s'appuie naturellement sur l'immense besoin d'énergie du Nord-Est américain d'ici à l'an 2000. Même si prévoir ne s'avère pas une mince affaire, l'homme politique croit que l'énergie électrique offre les meilleures garanties pour les Américains, soucieux de diversifier les sources d'appro-

visionnement et de contrôler les dépenses. Outre le pétrole, il est connu que les centrales à mazout, au gaz, au charbon ou celles utilisant l'énergie naturelle coûtent beaucoup plus cher que les centrales hydroélectriques. Reste l'énergie solaire, à l'avenir prometteur, mais qui n'est pas encore au point.

Treize centrales

Et comme le besoin d'énergie ne diminuera pas, le Canada et les États-Unis, amis de longue date, ont tout intérêt à s'entendre sur la question de celui qui doit tenir compte des intérêts, à long terme, des deux parties. Actuellement, le projet à l'étude prévoit la construction de treize centrales. On imagine l'impact que de tels travaux pourraient avoir sur l'économie québécoise.

Au chapitre du financement des travaux, l'auteur évalue qu'il faudrait trouver 25 milliards de dollars pour aménager 12 000 MW de puissance hydroélectrique. Les investisseurs qui mettraient des fonds bénéficieraient d'un rabais sur le coût de l'électricité, mais ils ne se lanceront dans une telle aventure que si Hydro-Québec trouve des acheteurs pour son énergie.

Curieusement, l'auteur ne songe pas vraiment à intéresser les pays européens, alors que cela permettrait au Québec de ne pas dépendre exclusivement des États-Unis, surtout si, dans un troisième temps, l'auteur veut développer une société de l'hydrogène. Robert Bourassa oublie peut-être aussi que le Nouveau-Brunswick et l'Ontario voudront entrer dans la compétition. D'où une concurrence accrue entre les trois provinces pour accéder au marché américain. D'où également, l'obligation pour le futur premier ministre du Québec, quel qu'il soit, de tenter l'aventure, mais en respectant les étapes.



**En affaires
chaque geste
compte**

UN PARTENAIRE DE CHOIX...

**Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross**

COMPTABLES AGRÉÉS ET CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES

Fondée en 1892

Conseils en propriété
intellectuelle

Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934.0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION
Fac-similé: Groupe II & III: (514) 934-1246

UN COLLOQUE SUR LES MÉDECINES DOUCES

La médecine « traditionnelle » a trouvé à partir du XIX^e siècle une forteresse d'où il est bien difficile de lui porter une attaque: il s'agit de la méthodologie scientifique qui doit idéalement lui servir de fondement. Grâce à cette aspiration scientifique, la médecine est devenue un domaine réservé aux seuls spécialistes et dont est exclu a priori le public: le « patient » est dans le cabinet du médecin non pour discuter avec lui mais pour se laisser docilement soigner. Les médecines « douces » ou « naturelles » présentent alors ce double intérêt de prétendre surpasser en efficacité dans quelques cas précis la médecine traditionnelle, et de poser un nouveau rapport entre le médecin et le malade.

Thierry Gonthier

C'est autour de ces deux thèmes qu'était organisé, les 27, 28 et 29 septembre 1985, dans le cadre flamboyant du centre d'art d'Orford en automne, un colloque sur les médecines douces, par le philosophe et journaliste Jacques DUFRESNE. Un tel colloque permettant aux spécialistes de toutes les médecines parallèles — homéopathes, ostéopathes, naturopathes, chiropraticiens, acupuncteurs, sages-femmes... — de se rencontrer était une première au QUÉBEC. Ainsi, 665 personnes étaient inscrites au colloque, et plus de 200 avaient dû être refusées; quarante conférenciers étaient venus de différentes régions du QUÉBEC, des ÉTATS-UNIS et de FRANCE.

Tout au long du colloque, les médecins douces ont été présentées comme un fait avant tout français, et ont été opposées à l'expansion de la médecine traditionnelle, en particulier en Amérique du Nord. Il n'est donc guère étonnant que quatre conférenciers français y aient été invités:

Claudine HERZLICH, sociologue et directeur de recherches au CNRS, a tenu à replacer le problème des médecines douces dans le thème global de l'individu médecin de soi-même, lequel remonte à DESCARTES, voire même à HIPPOCRATE; cette responsabilité fondamentale du malade vis-à-vis de sa santé a été occultée par l'expansion de la médecine scientifique, et elle est par-

tiellement retrouvée avec les médecines douces. Le grand danger serait maintenant de perdre un acquis fondamental du XIX^e siècle: la déculpabilisation du malade et de la maladie.

Edouard STACHE, fondateur et directeur de l'Institut d'Eveil de PARIS, a fait un exposé très contesté sur l'autonomie de la personne opposée aux servitudes sociales; pour lui, ce n'est qu'en fuyant le plus possible la facticité des rapports avec ses semblables que l'individu pourra retrouver cette autonomie perdue.

Jacques JOUANNY, médecin, attaché de cours à la faculté de pharmacie de LYON et directeur au centre d'enseignement homéopathique de LYON a su sensibiliser les participants à la médecine homéopathique: en s'attachant à condamner les préjugés au sujet de cette thérapie, il en a dégagé une définition claire sans être trop simple, ainsi que les lignes fondamentales.

Enfin, Pierre CORNILLON, médecin, doyen de la faculté de médecine de BOBIGNY a parlé des réactions de la médecine traditionnelle face à l'expansion des médecines douces; son intervention a été très appréciée et est restée pour beaucoup le moment culminant du colloque. Étudiant posément les différents arguments employés par les deux parties pour se combattre, il a pu mettre au jour les possibilités d'accord et de dialogue constructif. Ce dialogue pacifique, il le connaît bien, puisque la faculté de Bobigny est la seule en France à faire une large part aux médecines parallèles.

Le Consul général de France à QUÉBEC invitait pour l'occasion une trentaine de participants, conférenciers et organisateurs du colloque à dîner au fameux restaurant Jacqueline et Vital à North Atley; ce repas a pu être l'occasion de nombreux échanges, et a bien replacé le rôle de la FRANCE dans l'expansion des médecines douces.

Le colloque sur les médecines douces aura permis aux différents spécialistes de sortir d'un cloisonnement qui nuit à la légalisation de leur travail. À la fin du colloque cependant, Jacques DUFRESNE et Louise GUYON, de la direction générale des programmes et services sociaux du ministère des Affaires sociales au Québec ont souligné les dangers encourus par une institutionnalisation trop poussée de ces médecines. Considérée ainsi à la fois comme une fin et comme un piège, l'institutionnalisation semble rester le problème majeur par rapport auquel devront se définir ces médecines douces.

Le colloque des médecines douces a eu un tel succès à la fois auprès du public et des médias, que Jacques DUFRESNE en met déjà un deuxième sur pied pour l'automne prochain: « ce colloque avait surtout l'intérêt d'être le premier dans ce domaine, et c'est à ce titre qu'il a sensibilisé le public », m'a-t-il dit, « le prochain visera principalement un approfondissement des thèmes exposés et une confrontation de ces différentes médecines entre elles. Tout en restant accessible au grand public, il intéressera aussi les spécialistes ».



Ernst & Whinney

Comptables Agréés

1200, avenue McGill-Collège, Montréal (Qué.) H3B 4G7 Tél.: 871-8901

ASSOCIÉS DE MONTRÉAL

D. Azoulay	C. Dolan	R. Langevin	M. Pesner
C. Bertrand	D. Fillion	J. Massy	P. Robitaille
E. Brault	F. Gouin	A. Paris	P. Rubinyi
			R. Turcotte

Abbotsford, Calgary, Edmonton, Halifax, Hamilton, Kitchener, London, Mississauga, Montréal, Ottawa, Scarborough, Regina, Sept-Îles, Toronto, Vancouver, Victoria, Windsor, Winnipeg.
Et dans les principales villes à travers le monde.

FRANCE'S BALANCE OF PAYMENTS: **SURPLUS ON SERVICES AND DEBT**

Bernard Fleury
Président Directeur général
Banque Nationale de Paris
(Canada)

In 1984, nearly 30 per cent of France's revenue came from the sale of services abroad. The surplus reached F 25 billion in a year and covered 60 per cent of the deficit on the trade of goods. Over the last four years, however, the contribution of the tertiary sector to current payments has stagnated. Why is this? In fact, since 1981 the main items of the service sector have achieved satisfactory results despite the international debt crisis: but this has been masked by the deterioration of the service of France's debt.

Good results despite the international debt crisis

The following analysis is based on the official balance of payments terminology which recapitulates all the services forming international transactions.

Consequently, the "services" item is not an exact measure of international activity in the sector. The balance of payments is drawn up on the basis of bank settlements, and these are an imperfect measure of the flow of services at any given moment, because they are linked to goods and the statistical breakdown is not clear-cut, or because the period which elapses between delivery and payment distorts the figures. In order to reduce this statistical discrepancy, the national accountants have created an item called "other goods and services", calculated on the basis of an econometric adjustment.

The total of this adjustment is small, representing only 10 per cent of France's revenue from services and a little over 3 per cent of expenditure. But the balance can have a considerable effect on the figures, because this item has shown a large surplus since the early seventies, and brought in nearly F 30 billion in 1984.

A further consequence is that France's trade in the service sector can be grouped into a few large items. For these satisfactory results are in fact achieved on two items: services linked to exports of technological know-how and travel.

The former brought in F30 billion net in

1984, comprising revenue from large-scale building projects, technical cooperation, and management services. The achievements of French engineering on international markets brought about gains 30 times larger than those of ten years ago. Nevertheless, the debt crisis and the resulting series of restrictions has meant a sharp reduction in the financial resources of developing countries, in particular the non-oil countries (55 per cent of the contracts signed). Despite this, France's results remained steady, which is proof of an undeniable quality competitiveness.

The latter brought in F29 billion net in 1984. This excellent result was helped by the upsurge of the dollar and the influx of American tourists, but was not totally accidental because the annual average rate of growth in the tourism surplus has been over 40 per cent since 1977.

These results more than offset the deficits on the other "service" items.

Nevertheless, if the surplus on services has remained stable over the last three years, this is the result of the increased cost of servicing France's debt.

The increased cost of debt servicing

Two items of the balance of payments on current account serve to show the consequences of the debt on the service surplus.

The item "Interest, dividends and other revenue from capital" includes revenue and expenditure on coupons and dividends, and loans from the non-banking private sector and the banking sector. It therefore includes to a large extent the annual cost of the long, medium and short-term debt of France agents, other than the government. Until 1982 this item showed a surplus (and sometimes of considerable proportions, for example nearly F10 billion in 1980); since then it has deteriorated rapidly (deficit of F 13.3 billion in 1984). The purpose of such borrowing can vary considerably. In some cases an economic agent borrows short-term to lend long term (traditional role of banks as intermediaries), for example to finance export by buyer credit; in other cases the agent issues

bonds abroad, in his own or a client's name, to finance and investment programme (eg EDF nuclear project). In such cases, what is the cause of the worsening of the balance?

The worsening of the balance can be explained by the net cost of bonds issued abroad by French agents (F 9 billion deficit in 1984 on coupons and dividends, 3 times the 1983 figure).

Lastly, it can be explained by the increase in net outflows of interest linked to loans to the non-banking private sector (-14.5 billion), as a result of the development of authorized long-term loans in foreign currencies (excluding bond issues).

There remains the level of the State's debt. In 1983, the monetary inflows and outflows on public investments and loans showed a surplus of F 3 billion; in 1981 it had been 10 billion. Last year, however, it fell to 1.9 billion.

It can therefore be seen that the service of France's gross medium and long-term foreign debt (estimated at F530 billion in mid-1985) is the main cause of the drop recorded in the surplus on services.

Better prospects for the near future

Since the beginning of the year, the improvement in France's current account has been slow. The deficit for the first half is around F 8 billion, only 2 billion less than that for the same period of 1984.

But these satisfactory achievements were once again affected by the worsening of balances on capital movements (F 10 billion deficit on interest, dividends and revenue from capital and government operations in the first half of this year; 6 billion deficit in the first half of 1984).

Between now and the end of 1985, the size of the foreign debt will again have an effect on results. The estimates available in June (before the repayment of \$400 million in August and the further slide of the dollar) were of total debt service of F 85 billion for 1985, i.e. repayment of interest and capital together. On the assumption that the repayment of interest represents approximately 60 per cent of this, France is likely this year to spend roughly F 50 billion on interest alone.

NEWS

It is not, however, unreasonable to expect for the year as a whole an overall surplus on services of some F 30 billion, with the revenue from tourism and high technology activities remaining considerable. (60 billion). Together with the probable improvement in the trade of goods (the effects of the dollar and of oil), expectations of balance on France's current account appear to be justified.

Thus it is clear that the breaking of the vicious circle of debt is the key to further growth in the surplus on services. The expected reduction in interest payments would then enable full benefit to be derived from the export performance of the service sector.

HOTEL MERIDIEN VANCOUVER: OPEN FOR BUSINESS IN '86

MONTREAL — Canada's newest major hotel, the \$70-million Vancouver Meridien, was formally introduced today to the Montreal business and travel community.

Jacques Ferrière, recently appointed general manager of the property — and a former Montrealer — described the hotel's award-winning features during a special presentation hosted at the Montréal Meridien.

Scheduled to open January 2, 1986, the

Vancouver Meridien features more than 375 rooms, 46 luxury suites, and various special services, including a fully-equipped business and communications centre, health and beauty centres, boutiques and complete conference facilities.

The new Vancouver hotel is Meridien's eighth in North America, and one of two in Canada. It is located in Vancouver's downtown business and theatre district, and minutes away from the EXPO '86 site, "Canada Place" World Trade and Convention Centre and B.C. Place.

Its 49-year-old manager spent 10 years with the Beaver Club in Montréal.

FRENCH TRADE SHOWS

DECEMBER 7 — 15, 1985

THE PARIS HORSE AND PONY SHOW

The Horse and Pony Show, which CENECA has organized since 1981, is among the leading European horse shows, thanks to the wide variety of animals exhibited, and the competitions held for different breeds of horses and ponies.

Some 200 horses and 150 ponies of different breeds will be on exhibition for the duration of the show.

Including animals not in the permanent exhibition, between 500 and 700 horses and ponies altogether will be on show.

The 1984 show attracted about 220,000 visitors in nine days, which testifies to the show's professional and popular success.

Among the leading events of the show will be the following:

Pony Competitions: Icelandic, Dartmoor, Highland, Welsh, Merens, Landais, Shetland, New Forest, French Saddle, Pottok, Connemara, Haflinger.

Obstacle Jumping and Pony Dressage Competition/

Costume Pony Competition

Military dressage

Amazon Competition

Mounted Gymnastics Competition

Hedge Jumping Competition

and much more!

More than 200 French and international exhibitors will be present at this year's show,

which will occupy some 40,000 square meters of exhibition space in three buildings. A wide variety of riding and equestrian products will be on display, including saddles, riding wear, horse feed and related articles.

This year's exhibition will be a splendid showcase both for the breeds presented, and for everything pertaining to horsemanship and equestrian sports.

MESUCORA — PHYSIQUE 85

Looking to the future...

The next MESUCORA — PHYSIQUE 85 exhibition to be held from 2 to 6 December 1985 at the Porte de Versailles in Paris, will feature the latest high performance equipment in the fields of automatic systems, laboratory and industrial lasers, scientific and industrial data processing and optical fibre technology.

The Congress to be held in conjunction with the exhibition is organized under the auspices of the main scientific and technical associations and is also chiefly concerned with the latest technological advances in these fields.

Many new exhibitors from inside and outside France will ensure that this exhibition is fully representative of the current state of the art in measurement and control technology, automatic systems and scientific equipment.

The main research laboratories will also be taking part in PHYSIQUE 85, including the

laboratory of the C.E.R.N. whose Director — Mr. JACOB — has been elected President of the French Physics Society.

Manufacturers of scientific equipment — another field where many advances have recently been made — will be displaying their latest achievements in a wide range of high technology sectors.

The ELEC exhibition will also be held at the same time as MESUCORA-PHYSIQUE 85.

EUROPAIN — PARIS

The international identity papers

EUROPAIN, the 8th International Bakery and Pastry Exhibition, will be held in Paris from 22 to 26 February 1986 at Le Bourget Exhibition Centre.

We already know that there will be more trade buyers visiting the exhibition next year than the 50,000 who attended the 1982 show. The 1986 exhibition is looking ahead of its success! Package tours are being organized for international visitors the 50,000 sq.m. exhibition area will be taken up by all major international manufacturers and many specialists are coming forward to stage demonstrations and organize various topical conference.

EUROPAIN 86 is promising more than ever to be a major lively and interesting exhibition.

L'AÉROGARE AIR FRANCE DE PARIS: LA CORRESPONDANCE EXPRESS.

L'AÉROGARE AIR FRANCE CDG2 A ÉTÉ CONÇUE POUR FACILITER AU MAXIMUM LES CORRESPONDANCES. LE SERVICE DE TRANSIT EXPRESS AIR FRANCE VOUS PERMET DE PRENDRE VOTRE VOL DE CORRESPONDANCE DANS UN TEMPS MINIMUM DE 45 MINUTES... LE TEMPS D'UN BON CAFÉ.

LES PRIMES-VOYAGES AÉROPLAN

EN VOYAGEANT PAR AIR FRANCE ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE, VOUS POUVEZ ACCUMULER DES POINTS AFIN DE VOUS PRÉVALOIR DES PRIMES-VOYAGES DU PROGRAMME AÉROPLAN.

AIR FRANCE 

NOUS VISIONS TOUJOURS PLUS HAUT.

TRANSIT



PARIS
CHARLES DE GAULLE
AÉROGARE 2



PAGE STATISTIQUE

STATISTIQUES RÉCENTES 1985

	PÉRIODE DE RÉFÉRENCE (1)	PÉRIODE PRÉCÉDENTE					
		QUÉBEC	CANADA	É.-U.	QUÉBEC	CANADA	É.-U.
PNB/PIB réel	2e trimestre	8,0	4,1	1,9	2,6	4,2	0,3
Livraisons manufacturières	Juillet	4,0	10,1	2,1	2,8	4,9	2,4
Ventes au détail	Juillet	10,8	12,1	7,6	3,4	5,0	2,4
Mises en chantier (,000)	Août	35,0	169	1749	27,0	162	1647
Emploi	Août	0,9	0,2	0,3	0,0	0,3	0,5
Taux de chômage (%)	Août	11,4	10,3	7,0	11,7	10,4	7,3
Rémunération hebdomadaire	Juillet	3,5	3,7	1,8	2,8	2,9	2,8
Prix à la consommation (I.P.C.)	Août	5,1	4,0	3,3	4,2	3,8	3,6
Taux préférentiel (%)	Septembre	—	10,25	9,50	—	10,25	9,50
Taux de change (\$ É.-U./\$ Can.)	Septembre	—	0,7366	—	—	0,7353	—

APERÇU 1983 ET 1984 (2)

	1983			1984		
	QUÉBEC	CANADA	É.-U.	QUÉBEC	CANADA	É.-U.
PNB/PIB réel	3,7	3,3	3,7	5,0	5,0	6,8
Invest. des entreprises	-8,4	-10,7	1,0	10,7	3,0	20,7
Emploi	2,2	0,8	1,3	3,0	2,5	4,1
Taux de chômage (%)	13,9	11,9	9,6	12,8	11,3	7,5
Prix à la consommation (I.P.C.)	5,6	5,8	3,2	4,2	4,3	4,3
Profits avant impôts	54,3	54,8	22,8	23,3	21,2	16,0
Exportations	4,3	7,4	-5,5	15,5	23,4	8,5
Importations	12,4	9,6	5,9	25,1	25,1	26,3

Notes: (1) Les statistiques qui apparaissent sous la rubrique «statistiques récentes» sont les taux de croissance calculés par rapport à la même période de l'année précédente, sauf indication contraire.

(2) Les statistiques qui apparaissent sous cette rubrique sont les taux de croissance annuels, sauf indication contraire.

POT DE LA CHAMBRE

DERNIER MERCREDI DU MOIS

Pot nouvelle formule de 12 h à 14 h dans nos locaux:
360, St-François-Xavier.

Tenez-vous informé, ce directement à partir de nos dossiers, des opportunités d'affaires les plus récentes qui «transitent» par la Chambre.

Nous vous attendons nombreux. Pour toute information complémentaire, contactez directement Madame Huong Nguyen au 281-1246.



Depuis 75 ans, Ciments Canada Lafarge Ltée offre à sa clientèle...des produits de qualité, adaptés à ses besoins, et distribués à travers tout le pays.

Ciments Canada Lafarge Ltée

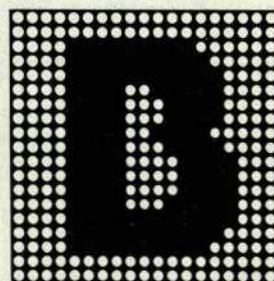
SIÈGE SOCIAL, 606 CATHCART, MONTRÉAL, QUÉBEC H2B 1L7

Le premier cimentier au Canada

Banque Nationale de Paris (Canada)



LE SIÈGE SOCIAL À MONTRÉAL



BNP

Le groupe BNP
au Canada depuis 1961
et dans près de 80 pays

MONTRÉAL

(Siège social)
Tour BNP
1981, ave McGill-Collège
Montréal, Qué.
H3A 2W8
Tél.: (514) 285-6000

TORONTO

Aetna Canada Centre
145 King Street West
Toronto, Ont.
M5H 1J8
Tél.: (416) 360-8040

QUÉBEC

500 est, Grande Allée
Québec, Qué.
G1R 2J7
Tél.: (418) 647-3858

EDMONTON

Edmonton Centre
605 Toronto-Dominion Tower
Edmonton, Alta.
T5J 2Z1
Tél.: (403) 420-1313

SHERBROOKE

75, rue Wellington Nord
Sherbrooke, Qué.
J1H 5B5
Tél.: (819) 566-4883

VANCOUVER

IBM Tower,
701 West Georgia Street
Vancouver, B.C.
V7Y 1E4
Tél.: (604) 688-2212

TROIS-RIVIÈRES

1350, rue Royale
Trois-Rivières, Qué.
G9A 4J4
Tél.: (819) 373-6113